

# L'INDUSTRIE EN ILE DE FRANCE

## Son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région

### INTRODUCTION

Que l'on parle d'emplois ou de valeur ajoutée, l'Ile de France est toujours aujourd'hui la première région industrielle française, avec un poids de l'industrie d'environ 15 % dans l'économie régionale. Elle se positionne aux tous premiers rangs par rapport aux autres régions européennes. La DATAR lui attribue même la première place en matière de potentiel scientifique et technique dans son rapport de février 2004.

Pourtant, son avance se réduit, sa position se fragilise. Un peu comme l'agriculture au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, l'industrie francilienne, comme l'industrie française, subit depuis plus de 30 ans une mutation importante qui entraîne une diminution de la part de l'emploi industriel proprement dit dans l'emploi total, même si la production industrielle augmente.

La dynamique industrielle est en effet marquée, de manière accélérée depuis quelques années, par un quadruple mouvement : une externalisation des activités non spécifiques au « cœur de métier », y compris au travers de l'intérim, comptabilisé dans les services, un développement des aspects immatériels de la production, une automatisation qui amplifie la capacité productive de chaque salarié et une délocalisation des productions matérielles non compétitives.

Cependant, le rôle de l'industrie est essentiel pour renforcer la compétitivité de la région, notamment du fait de l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur le reste de l'économie, mais aussi pour son rôle dans l'innovation et l'évolution de la technologie et dans le maintien d'une diversité professionnelle en terme d'emplois et de qualifications. Le SDRIF de 1994 précisait déjà que « la région d'Ile de France ne pourra continuer à s'affirmer comme métropole européenne que si elle est capable de **maintenir une industrie puissante, innovante et compétitive**. Cela suppose qu'elle soit capable de s'adapter aux besoins et aux contraintes d'une organisation complexe et exigeante ».

Le CESR d'Ile de France a choisi de mener une réflexion sur ce sujet pour apporter sa contribution à la préparation de la révision du SDRIF et au renforcement du rôle des Régions dans le développement économique des territoires.

L'échéance de temps retenue des dix prochaines années permet un compromis acceptable entre les propositions concrètes de court terme et la réflexion stratégique à plus long terme. L'analyse s'attachera à identifier les forces et les faiblesses des principaux secteurs d'activités ainsi que l'impact des évolutions sur la géographie de l'industrie en Ile de France et à l'échelle du Bassin Parisien.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de partager quelques points précisant les contours de notre rapport : définir le périmètre de l'industrie retenu, retracer les différentes évolutions vécues par ce secteur ces dernières années, partager quelques résultats nationaux concernant les principaux indicateurs de mesure de la performance de l'industrie. Le partage de ces éléments permettra ensuite de mieux mesurer les enjeux de l'industrie en Ile de France et de se projeter plus facilement dans l'avenir.

### Le périmètre de ce que l'on appelle « l'industrie » :

**Les activités industrielles consistent à concevoir, fabriquer et mettre sur le marché des biens matériels destinés à répondre à la demande** de consommateurs, d'autres entreprises ou de la puissance publique. Il en existe une infinie diversité et les progrès des sciences et des techniques en créent continûment de nouvelles.

De grandes familles d'industries se sont constituées selon divers principes de regroupement : les matières premières utilisées, les processus de production, la finalité de leurs produits ou leur clientèle.

Ainsi, les industries agroalimentaires qui traitent les produits agricoles pour l'alimentation humaine ou animale, les industries textiles qui fabriquent des vêtements et des textiles techniques à partir de la laine, du coton, des fibres artificielles et synthétiques, les industries chimiques qui transforment des produits de l'agriculture ou du sous-sol, dont les produits pétroliers, les industries mécaniques et transformatrices des métaux qui ont recours à des techniques de plus en plus perfectionnées de traitement, de mise en forme et d'assemblage des métaux, les industries électriques et électroniques auxquelles sont rattachés tous les biens qui comportent un moteur électrique ou une puce électronique, les industries des matériels de transport, la plasturgie, etc.

Cette approche est restée longtemps prépondérante, au point de donner naissance à la notion de filière industrielle, désignant une série d'industries s'enchaînant les unes aux autres de l'amont vers l'aval pour produire des biens de plus en plus riches en valeur ajoutée (Par exemple : Pétrole ⇒ produits chimiques de base ⇒ chimie fine ⇒ médicaments ou cosmétiques ; Acier ⇒ transformation des métaux ⇒ mécanique ⇒ fabrication de machines).

De plus en plus, en particulier du fait de la généralisation des systèmes électroniques, les produits finaux incorporent des sous-ensembles provenant d'industries différentes au point de brouiller l'image de ces filières originelles. D'où des regroupements transversaux ayant pour but d'en présenter une image simplifiée.

Au niveau le plus regroupé, on distingue :

- les industries de fabrication de **biens intermédiaires**, qui sont retransformés ou incorporés à d'autres biens plus complexes et entrent dans la fabrication des biens d'équipement ou de consommation. Elles constituent la première étape après l'extraction des matières premières,
- les industries de fabrication des **biens d'équipement**, destinés à d'autres agents économiques qui les utilisent pour produire des biens ou des services, par exemple les entreprises de transport,
- les industries de fabrication des **biens de consommation**, destinés, pour l'essentiel, aux ménages.

On isole souvent l'**industrie automobile** dont la production est à la fois un bien de consommation durable des ménages et un bien d'équipement des entreprises, industrielles comme de services.

C'est ce périmètre, souvent appelé globalement industrie manufacturière, qui est retenu dans le cadre de ce rapport. Ces industries sont plus ou moins présentes en Ile-de-France.

On y ajoute aussi parfois les **industries agroalimentaires**. Elles ne font pas partie de notre étude, même si certains chiffres ne sont disponibles qu'en incluant leur périmètre.

Le BTP et la production, le transport et la distribution d'énergie, qui sont parfois associés à l'industrie, ne rentrent pas non plus dans le champ de cette étude.

Enfin, il est à noter qu'il s'agit d'une acception française. Dans la tradition anglo-saxonne, on nomme « *industry* » **toute activité humaine organisée pour vendre un bien ou un service à un client**. D'où les expressions de « *service industry* » (services), « *housing industry* » (logement), « *entertainment industry* » (spectacles), « *securities industry* » (bourse et valeurs), etc., au même titre que « *steel industry* » (sidérurgie) ou « *garment industry* » (habillement).

En français, l'adjectif *industriel* (-euse) a conservé ce sens général.

### **Les différentes évolutions de l'industrie : des mutations importantes**<sup>1</sup>

**Les évolutions technologiques** ont conduit, au fil des années, à une automatisation de plus en plus importante de la production manufacturière, entraînant *l'apparition de nouvelles consommations*, une nette *amélioration de la productivité* ainsi qu'une *forte évolution de la nature des emplois industriels*.

**L'internationalisation** de l'économie, de son côté, a accéléré les phénomènes de *concentration*, de recentrage des activités sur le cœur de métier et donc *d'externalisation des activités périphériques*, ainsi que les phénomènes de délocalisation, qu'il s'agisse de *délocalisations pour des raisons financières ou de conquête de nouveaux marchés*.

**Les clients**, enfin, ont changé leurs modes de consommation. Ils exigent toujours plus au moindre coût et maintiennent les industriels sous pression.

#### **- De nouvelles consommations**

Les progrès technologiques permettent de créer de manière sans cesse renouvelée de nouveaux marchés qui génèrent un nombre très important d'emplois industriels. L'informatique, la téléphonie mobile, le numérique, etc., en sont autant d'exemples. Pour chaque industriel, l'enjeu est de proposer à ses clients des produits toujours plus innovants et clairement différenciés par rapport à ses concurrents.

#### **- L'amélioration de la productivité**

En économie concurrentielle, l'objectif de toute activité productive, matérielle ou immatérielle, est de rechercher à tout moment le mode de production le plus efficace assurant au moindre coût la quantité de biens désirée avec la qualité requise. Ce but est atteint par une combinaison des facteurs de production.

<sup>1</sup> Les éléments qui suivent s'appuient principalement sur deux sources : le rapport de la DATAR « La France : puissance industrielle : Désindustrialisation ou mutations industrielles ? » de février 2004 et le rapport de l'Assemblée Nationale présenté par Max ROUSTAN, « la désindustrialisation du territoire : mythe ou réalité ? » de juin 2004.

On appelle productivité le rapport entre la quantité produite et les différents facteurs qui ont permis de l'obtenir (travail, dépenses engagées, qualité, etc.). Dit autrement, il s'agit de la quantité de biens ou de services produite par unité de facteurs de production. À un moment donné, elle dépend de l'environnement économique et de la production à réaliser ; dans le temps elle se déforme sous l'effet des progrès techniques, qui peuvent être graduels ou massifs, par exemple le meilleur réglage des machines ou l'acquisition d'équipements plus productifs, ou de l'accroissement des achats, qui attribuent à des fournisseurs spécialisés les fonctions pour lesquelles l'entreprise se sait moins efficace, etc. Cette déformation est appelée gains de productivité. Classiquement le capital et le travail (nombre de personnes ou nombre d'heures travaillées) sont considérés comme les principaux facteurs de production. Si le concept est clair, sa mesure est délicate tant au niveau microéconomique de l'entreprise qu'au niveau macroéconomique d'une région ou d'un pays.

En effet, si la productivité totale des facteurs est la mesure la plus pertinente de la productivité d'une entreprise ou d'une économie, comme de sa variation dans le temps (les gains de productivité), le facteur capital étant particulièrement difficile à mesurer, il est plus aisé d'étudier le seul facteur travail, en supposant que la quantité et la qualité du facteur capital sont l'une des sources d'amélioration de la productivité du travail. D'où la préférence donnée aux ratios de production en volume ramenée au nombre de personnes ou au nombre d'heures travaillées.

Même si la fiabilité des statistiques est contestable, les gains de productivité sont souvent perçus comme un gage d'efficacité économique. Deux grandes analyses peuvent aujourd'hui être faite, en France, autour de cet indicateur :

- L'industrie française figure parmi les industries du monde qui ont le plus largement amélioré leur productivité horaire, à raison de 4,1% par an entre 1990 et 2002. Cette évolution renforce la compétitivité des entreprises françaises. Ces gains de productivité se répercutent sur les prix et entraînent, dans les faits, une baisse de la valeur ajoutée en valeur, pour une quantité produite égale, ce qui réduit le poids relatif de l'industrie dans le PIB alors que la production industrielle se maintient en volume.

Mais cette évolution de la productivité cache des analyses moins positives :

- D'une part, en se référant à la productivité par personne et non par heure, le classement français est moins flatteur, notamment par rapport aux Etats-Unis (EU : 100 – France : 93,9).

D'autre part, et même si le champ de ce constat dépasse celui de l'industrie, le chômage structurel en France entraîne une non prise en compte d'une partie des salariés dans le périmètre de l'analyse, et donc provoque une distorsion dans le calcul de la productivité par rapport à d'autres pays où le taux de chômage est plus faible. Ainsi, l'amélioration de la productivité horaire, souvent avancée comme un indicateur positif de la performance de notre industrie, doit s'accompagner aussi d'une analyse conduisant à mettre en avant une relative fragilité.

#### - *L'évolution de la nature des emplois industriels*

Du fait de l'automatisation des chaînes de production, et du remplacement progressif de nombreux emplois par des machines, les emplois industriels français ont évolué, au fil des dernières décennies, d'emplois peu qualifiés, essentiellement dans les secteurs dits « traditionnels » comme le textile, la métallurgie, certaines activités de l'électronique (télévisions, ...), vers des emplois de plus en plus qualifiés, dans des secteurs où les procédés

de fabrication sont plus modernes (en particulier pharmacie, parfumerie, matériel médical, industries agroalimentaires... mais aussi dans les secteurs traditionnels, qui se sont eux aussi modernisés). Ces secteurs, demandeurs de plus d'innovation, emploient également de plus en plus de cadres et d'ingénieurs. Cette évolution contribue à la création de valeur au service de l'économie nationale. Cependant, si les jeunes entrant sur le marché du travail sont aujourd'hui plus formés que leurs aînés en moyenne (la durée de leurs études est en effet plus longue), cette évolution entraîne, pour une part non négligeable des salariés peu qualifiés et des jeunes en échec scolaire, un risque d'exclusion massive de cette partie du marché du travail si des solutions de formation ne sont pas trouvées.

#### - *La concentration des entreprises*

Les entreprises industrielles, confrontées à une mondialisation croissante des marchés et de la concurrence et à des besoins d'investissements de plus en plus importants, doivent de plus en plus se regrouper pour atteindre une taille critique. Si cette tendance concernait, jusqu'au début des années 70, le rapprochement d'entreprises (concentration technique), elle se poursuit depuis autour de la constitution de groupes (avec une logique de concentration plus financière). On appelle groupe industriel international (G2I) un ensemble d'entreprises contrôlé à plus de 50% par une même entreprise, qui possède au moins une filiale industrielle et au moins une filiale implantée à l'étranger. En France, en 1999, ces groupes industriels sont environ 4000 et regroupent 39000 entreprises. Ils réalisent les deux tiers du commerce extérieur (« L'industrie française en 2002/2003 » - CPCI) et l'essentiel des investissements directs étrangers et des dépenses de R&D. L'organisation de ces groupes se fait essentiellement par spécialisation des sites de production au niveau mondial. Cette spécialisation entraîne un accroissement très important des échanges intra groupes, qui constituaient en 1999 environ un tiers du commerce extérieur français. Cette organisation mondiale des groupes rend également le commerce extérieur français plus dépendant de décisions prises par des têtes de groupe à l'étranger (23 % des importations et 14% des exportations de produits manufacturés en 1999).

#### - *L'externalisation des activités*

Alors qu'en 1978, l'industrie représentait, pour l'ensemble de la France, 24% de l'emploi et que les services marchands en représentaient 14% (7% pour les services aux entreprises), la proportion s'est inversée en 2002, avec 15% de l'emploi pour l'industrie et 24% pour le tertiaire (14% pour les services aux entreprises).

Un grand nombre d'entreprises industrielles ont en effet recentré leur activité sur leur cœur de métier, souvent pour renforcer leur compétitivité. Des activités comme la restauration collective, le recrutement, l'entretien et la maintenance, la comptabilité, le recouvrement de créances, ... sont ainsi transférées vers le tertiaire.

De plus, les entreprises industrielles ont développé leur recours aux emplois d'intérim, comptabilisés dans le secteur tertiaire. Ces emplois ont doublé dans les années quatre-vingt dix, passant d'un effectif de 150 000 à plus de 300 000 (soit de 4 à 8% de l'emploi industriel) pour l'ensemble de la France.

#### - *Les délocalisations et la conquête des nouveaux marchés*

Le développement très rapide de nouveaux acteurs mondiaux, comme l'Inde ou la Chine, aux moyens gigantesques, fait évoluer l'équilibre économique mondial. Dès lors que les frontières sont ouvertes, les entreprises françaises peuvent développer différentes logiques dans l'organisation de leur activité à l'échelle mondiale.

- Certaines construisent des unités de production dans des pays qui constituent des marchés émergents. Pour un certain nombre de productions, les marchés français, voire européens, approchent de la maturité. Les entreprises profitent donc d'opportunités comme le développement des pays de l'Est, de la Chine, de l'Inde et d'autres pour y être présentes.
- Certaines recherchent les moindres coûts de production. Il s'agit en priorité d'activités de main d'œuvre, attirées par des pays à coûts salariaux faibles (salaires et charges sociales). Si, lors de ces premiers transferts, la majorité des produits étaient réimportés, on assiste de plus en plus à une répartition entre satisfaction des besoins locaux et exportation. Il faut souligner que l'on assiste dorénavant à des délocalisations d'activités tertiaire, comme l'informatique, l'ingénierie ou la comptabilité, et que le phénomène n'est plus spécifique à l'industrie.
- Les obligations réglementaires (notamment environnementales) peuvent être des freins importants à l'implantation ou même à l'agrandissement de sites existants. Ainsi, certains spécialistes laissent entendre que les nouvelles réglementations européennes pourraient empêcher d'envisager de nouvelles implantations d'entreprises de chimie lourde, de cimenteries, de papeteries, etc. en Europe.
- Certaines entreprises de sous-traitance, enfin, sont amenées à suivre les grands donneurs d'ordre s'ils s'implantent à l'étranger (par exemple sur les marchés des équipementiers automobile ou de la plasturgie).

Le chiffrage de ces phénomènes est difficile à faire, d'autant plus que l'impact social et psychologique de la fermeture d'une usine est toujours extrêmement fort. Tous les rapports récents s'accordent cependant pour dire que la réalité des délocalisations (pour réimportation) est relativement faible, et que la présence des entreprises françaises à l'étranger n'est pas assez importante.

### **La mesure des résultats de l'industrie : plusieurs indicateurs qui évoluent différemment**

Plusieurs indicateurs interviennent dans la mesure de l'importance de l'industrie. Les trois mesures les plus fréquemment utilisées sont l'emploi, la valeur ajoutée produite et les investissements réalisés.

#### ***- L'emploi***

En France, en 2002, l'industrie (hors énergie) représente près de 3,8 millions d'emplois, soit 15 % de la population active française salariée. En une génération, entre 1978 et 2002, elle a perdu 1,5 millions d'emplois (soit 30 % de ses effectifs), tandis que les services gagnaient 2,8 millions d'emplois. Si un certain nombre d'explications viennent pondérer cette réduction des effectifs, en particulier l'externalisation de certaines activités au profit du secteur tertiaire, il n'en demeure pas moins vrai que l'on peut parler, d'une réduction nette de l'emploi industriel en France.

#### ***- La valeur ajoutée***

L'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée donne des informations sur la production de richesse, mais ses chiffres peuvent amener à des conclusions différentes.

- En effet, entre 1978 et 2002, on constate, en volume, une relative stabilité de la contribution de l'industrie à la création de la richesse nationale, autour de 20 % (20,1% en 1978 et 19,5% en 2002 – source INSEE), ce qui implique une évolution de la production industrielle conforme à celle du PIB global.

- Par contre, pour sa part, le MINEFI estime, en valeur cette fois, la réduction de la part de l'industrie dans l'économie française de 29% en 1980 à 20% en 2002.

#### - *Les investissements*

Dans une industrie de plus en plus capitalistique, l'importance des investissements réalisés est essentielle. Il faut distinguer :

- Les investissements d'entreprises françaises en France  
En comparaison d'autres pays (dont les Etats-Unis), les entreprises françaises ont, ces dernières années, plutôt moins modernisé leur outil de travail et investi dans les nouvelles technologies, et ce même si certains secteurs se sont bien adaptés. Ce retard relatif de l'investissement en France pourrait générer une faiblesse pour l'industrie française, qui, voulant se tourner vers les industries à haute valeur ajoutée, se doit de disposer d'un outil de production à la pointe de la performance.
- Les investissements français à l'étranger  
Ces investissements sont souvent porteurs du développement de nos exportations. Ils représentent environ 4,4% du PIB français en 2002. Après quelques années d'investissements très importants en 1999 et 2000 (jusqu'à 13% du PIB), liés à de fortes fusions et acquisitions, le niveau des IDE (Investissements directs étrangers) a à nouveau baissé en 2002.
- Les investissements étrangers en France  
En 2002, c'est l'équivalent de 3,6% du PIB français qui a été investi par des entreprises étrangères en France, en provenance en majorité des pays européens (75%), des Etats-Unis puis, très faiblement, des pays d'Asie. En 2002, la France se positionnait au 2<sup>ème</sup> rang mondial des pays d'accueil de capitaux étrangers, derrière la Chine. 20 à 25% de ces investissements sont réalisés dans l'industrie, en priorité dans les secteurs « forts » des pays d'origine et dans des grandes entreprises. Les opérations réalisées le sont à long terme et concernent des implantations de nouveaux établissements, des augmentations de capital ou des rachats d'entreprises existantes. Le capital étranger atteint 33% des entreprises françaises cotées en Bourse, et 68,5% des fonds investis via le capital investissement ces dernières années.

## **Conclusion**

### ***Le périmètre des activités industrielles : d'importantes évolutions***

Le monde d'hier, où les découpages statistiques distinguaient aisément les activités primaires (agriculture), secondaires (industrie) et tertiaires (services) est révolu. L'évolution de notre environnement fait que les réalités des activités économiques sont désormais autres, plus complexes...

Pour préserver leur compétitivité, les entreprises industrielles ont dû travailler sur l'accompagnement de leur produit de base par des services de plus en plus complets, services représentant jusqu'à 25% du chiffre d'affaires des entreprises industrielles et sur leurs capacités d'innovation.

L'internationalisation des activités et les évolutions technologiques ont radicalement changé les règles du jeu. Les entreprises, et l'ensemble de leur environnement, doivent s'adapter dans un contexte qui évolue très vite et dans lequel l'innovation et la réactivité seront des atouts majeurs.

### ***L'industrie : moteur essentiel de l'économie***

Il n'en demeure pas moins que l'industrie reste aujourd'hui, en France, le moteur essentiel de l'économie. Elle génère en effet un dynamisme important, particulièrement en termes de recherche et d'innovation. Si certains résultats de l'industrie en France sont encourageants, d'autres appellent à la vigilance et à la prise en compte d'une véritable politique industrielle intégrant l'ensemble des acteurs du domaine, notamment les problématiques de formation, de recherche et développement, de financement, de création et de reprise d'entreprise, etc.

Nous déclinerons dans le rapport, à l'échelle de l'Ile de France, l'ensemble de ces éléments. Dans un premier chapitre, nous présenterons l'organisation des activités industrielles en Ile de France. Dans un deuxième chapitre, nous détaillerons les pratiques des acteurs économiques, en nous attachant aux filières industrielles les plus importantes et au rôle des acteurs publics. Enfin, dans le troisième chapitre, nous récapitulerons les enjeux et définirons la place que doit prendre l'industrie dans l'économie régionale. La conclusion nous amènera à formuler des propositions d'actions à mener en faveur des orientations proposées.



# **L'INDUSTRIE EN ILE DE FRANCE**

## **Son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région**

### **Chapitre 1**

## **LA STRUCTURE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN**

Comme nous l'avons dit en introduction, la région Ile de France est la **première région industrielle française**, avec 14,3 % des effectifs industriels salariés du niveau national en 2003. Elle se caractérise par la **forte diversité de son tissu industriel**. Quasiment toutes les activités sont présentes et le poids de l'Ile de France est prépondérant dans la majorité des secteurs, même si on peut relever que les industries des biens de consommation sont sur-représentées (elles occupent 31% des salariés franciliens de l'industrie contre 18% en France métropolitaine), ce qui s'explique par la présence d'un des premiers marchés européens, avec plus de 11 millions de personnes.

Pour alléger la lecture du rapport, nous avons choisi de développer en annexe une approche statistique détaillée du système productif industriel francilien et de ne conserver dans le corps du rapport que les principaux chiffres et surtout les enseignements que nous devons retenir de ces statistiques.

### **1 Les particularités de l'industrie en Ile de France**

Comme l'industrie française dans son ensemble, l'industrie francilienne a connu ces trente dernières années une évolution très importante de sa structure : perte d'emplois « industriels », augmentation des emplois de « services marchands », forte amélioration de la productivité, internationalisation des activités, etc.

Ces évolutions ont provoqué des mutations très importantes au sein des entreprises : évolutions de la structuration interne des entreprises, transformation des métiers et des qualifications requises, évolution de la localisation des entreprises sur le territoire, rôle accru de la R&D et des services aux entreprises, poids important des investissements internationaux en Ile de France.

L'industrie francilienne a su accompagner ces mutations pour devenir l'une des plus fortes d'Europe. Cependant, la perte de dynamisme observée ces dernières années doit entraîner des réactions rapides.

## 1.1 En termes d'emplois

### 1.1.1 Le nombre d'emplois

On compte en Ile de France, dans les établissements de l'industrie, **plus de 550 000 personnes** en 2003 (14,3 % de l'effectif industriel français), ce qui représente environ 15% de l'emploi salarié francilien.

En 1975, plus de 1 330 000 personnes travaillaient dans l'industrie francilienne. En 1989, elles n'étaient plus que 800 000 personnes. Mais, alors que l'industrie manufacturière a perdu depuis lors plus de 3% d'emplois par an, l'emploi total en Ile de France a gagné 0,7% par an, engendrant un gain de plus de 400 000 emplois au total. Ces chiffres montrent que la réduction de l'emploi industriel ne signifie pas, pendant cette période, une perte nette d'emplois au global. Ils mettent surtout en valeur les transferts d'emplois qui ont eu lieu entre l'industrie et le tertiaire.

Du fait du nombre d'emplois concernés, l'Ile de France est, comparée aux autres régions françaises, la première région industrielle de France. Mais c'est aussi, paradoxalement, l'une des régions les moins industrialisées en valeur relative, les activités tertiaire représentant en effet 80 % des emplois salariés franciliens.

### 1.1.2 L'emploi par sexe et âge

L'industrie francilienne emploie 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes, ces dernières étant majoritaires dans les secteurs de la pharmacie – parfumerie – entretien (61 % des salariés du secteur), de l'habillement cuir (60 % des effectifs du secteur) et du textile. Elles sont également très nombreuses dans le secteur de l'édition – imprimerie – reproduction (47 % des salariés du secteur). Même si la part des femmes a diminué chez les ouvriers et a augmenté chez les cadres ces dernières années, l'emploi dans l'industrie demeure majoritairement masculin. Des progrès ont été réalisés, il est important de noter cependant qu'il reste une certaine différenciation au moment de l'orientation scolaire, qui pousse plutôt les garçons vers les filières techniques et les filles vers les domaines sanitaires, social, de l'enseignement et de la communication, transformant encore trop souvent le parcours des filles dans les filières techniques et dans le monde professionnel en parcours du combattant. Il reste des efforts à faire pour valoriser les métiers de l'industrie auprès des filles et pour favoriser leur intégration à toutes les étapes de leur formation et de leur carrière.

En 1999, plus de 20 % des salariés de l'industrie francilienne avaient plus de 50 ans. Cet état des lieux est contrasté selon les secteurs d'activité concernés : l'automobile, la construction aéronautique, les équipements électriques et électroniques, la métallurgie ont plus d'un tiers de leurs effectifs âgés de plus de 50 ans. L'accompagnement du vieillissement d'une génération très nombreuse de salariés et de chefs d'entreprises (celle du baby boom) est un défi à relever pour l'ensemble des entreprises franciliennes. Ce phénomène constitue une opportunité pour moderniser, adapter les modes d'organisation, gagner en productivité, accélérer l'évolution vers les activités de haute valeur ajoutée. Il peut aussi constituer un risque éventuel de perte de savoir. Il rend particulièrement nécessaire la bonne préparation de l'avenir, l'adéquation des formations proposées aux besoins des entreprises, l'accompagnement de la transmission des entreprises et le renforcement de l'attractivité des emplois industriels auprès des jeunes.

### 1.1.3 L'évolution des métiers et des compétences

Cette évolution a bien évidemment un impact très fort sur **l'évolution des métiers** de l'industrie, qui s'est tournée ces trente dernières années vers des emplois de plus en plus qualifiés et éloignés de la production. 40% des emplois de cadres de l'industrie française sont en Ile de France et ce nombre est en progression depuis de nombreuses années. Ils représentent plus de 27% des postes de l'industrie francilienne, contre un peu moins de 10% en province. A contrario, les ouvriers, qualifiés ou non, représentent près de 33% des postes de l'industrie francilienne, alors qu'ils représentent 62% des postes en province<sup>1</sup>. Les emplois non qualifiés dans l'industrie ne représentent plus aujourd'hui qu'1,5 % du total des emplois.

Cette évolution des métiers entraîne une **évolution importante des compétences requises**. En matière de formation initiale, l'Ile de France se caractérise par le poids des diplômés de l'enseignement supérieur : en effet, près d'un salarié sur deux de l'industrie francilienne possède un diplôme supérieur au baccalauréat. Près d'un salarié sur quatre a un diplôme de niveau II ou I, correspondant à un diplôme supérieur à « bac+3 ». Cette évolution a aussi un impact en matière de formation continue, qui doit permettre à chaque salarié de s'adapter aux nouveaux besoins.

Ce haut niveau moyen de qualification explique une moyenne des rémunérations supérieure de plus d'un tiers à la moyenne nationale, mais ne fait pas oublier de profondes disparités.

Si on ne peut identifier, dans les personnes sans formation ou au chômage, le nombre de personnes concernées par l'industrie, il faut rappeler que l'Ile de France compte environ 15 % de personnes ayant un risque d'exclusion.

## 1.2 En termes de structures d'entreprises

### 1.2.1 Les établissements

En 2002, ces 550 000 emplois sont **répartis dans 47 000 établissements**, dont à peine plus de 7 600 appartiennent à des entreprises de plus de 20 salariés. En effet, la région dispose d'un réseau très dense de petits et moyens établissements. Les PMI, pour la plupart sous-traitantes, constituent majoritairement les secteurs traditionnels, souvent en reconversion (travail des métaux, imprimerie-presse, matériels électriques et électroniques), mais aussi les secteurs de la « nouvelle économie », qui poursuivent leur croissance. A contrario, 45 % des salariés de l'industrie travaillent dans les 1% d'établissements de plus de 200 salariés. L'Ile de France compte 120 établissements de plus de 500 salariés (qui représentent 153 000 personnes), 43 d'entre eux regroupent plus de 1 000 salariés.

### 1.2.2 Les activités

**Les activités majeures** de la région sont, en terme d'effectifs, **les industries métallurgiques** (plus de 47% du total des emplois industriels franciliens et 17% des emplois nationaux du secteur), qui rassemblent **les industries mécaniques** (17% des emplois industriels franciliens et 13% des emplois nationaux du secteur), **les industries des équipements électriques et électroniques** (14% des emplois industriels franciliens et 23% des emplois nationaux du secteur), **l'industrie automobile** (11% des emplois industriels franciliens et 21% des effectifs nationaux du secteur), **l'aéronautique** (30% des effectifs nationaux du secteur) et des

<sup>1</sup> Sources Insee 1999

secteurs de moindre importance numérique. Viennent ensuite **l'édition / imprimerie / reproduction** (avec près de 15% du total des emplois industriels franciliens et environ 40% des effectifs nationaux du secteur) et **la pharmacie / parfumerie / entretien** (11% des emplois industriels franciliens et environ 40% des effectifs nationaux du secteur). (*source : stat NAF de l'Unedic*)

### 1.2.3 L'organisation des entreprises

Concernant **l'évolution de l'organisation des entreprises**, on peut constater que, dans les années 1970–1980, les entreprises industrielles ont fait un premier tri entre les activités de production et les activités à plus forte valeur ajoutée, tertiaire ou d'ingénierie. Les premières ont souvent été déplacées hors d'Ile de France, les secondes se sont plutôt concentrées en Ile de France. Ces démarches ont été renforcées par la politique de décentralisation menée au niveau national en faveur du rééquilibrage de la province par rapport à Paris.

Depuis les années 1990 s'est effectué un deuxième tri au sein des fonctions tertiaire et d'ingénierie : celles qui sont réellement stratégiques et celles qui ne le sont pas. Cela a conduit les entreprises à maintenir en Ile de France les emplois à forte valeur ajoutée ou hautement stratégiques (directions générales, R&D, innovation, design) et à déplacer à l'extérieur de l'Ile de France les emplois jugés moins stratégiques (fonctions comptables, services informatiques, etc.). C'est une tendance qui se développe aujourd'hui.

Enfin, la présence en Ile de France d'un marché de 11 millions de personnes rend un certain nombre d'activités difficilement délocalisables.

L'une des caractéristiques majeures de l'Ile de France est donc de concentrer désormais **un grand nombre d'états-majors d'entreprises et d'activités de recherche**.

### 1.2.4 Les sièges sociaux et les activités de recherche

En matière de sièges sociaux, l'Ile de France compte en effet plus du quart des sièges d'entreprises de plus de 20 salariés de la France métropolitaine. Ainsi, 95% des effectifs industriels franciliens sont employés dans des entreprises dont le siège social est dans la région, ce qui fait de l'Ile de France une région très « autonome ». Seulement 16% des établissements franciliens ont leur siège en province, majoritairement en Rhône Alpes. Par contre, avec plus du tiers des effectifs d'entreprises ayant leur siège social en Ile de France qui travaillent dans une autre région, la région est la plus « rayonnante » de France.

La concentration francilienne des sièges sociaux varie selon le type d'activités. Elle est la plus forte dans l'automobile, où 80% des salariés du secteur sont rattachés à un siège social francilien. Elle est aussi très importante dans la pharmacie parfumerie entretien (75%), la construction navale, aéronautique et ferroviaire et dans les industries des équipements électriques et électroniques.

En matière d'activités de recherche, l'Ile de France accueille, en 2002, plus de 40% de la recherche nationale : 37,5% des effectifs de la recherche publique française et près de 43% des effectifs de la recherche privée. Il est considéré en 2000 que 86 % de la recherche privée française est liée à l'industrie, ce qui prouve le poids de l'Ile de France dans ce domaine. Cependant, les évolutions récentes montrent une diminution relative du poids de l'Ile de

France, ce qui peut, si la tendance se confirme, fragiliser la position de la région. Parmi les facteurs d'explication, il faut retenir le fait que la fonction développement réintègre souvent les lieux de production, ces derniers étant de plus en plus localisés en province (cf rapport Rouquié de mars 2005 sur la recherche – CESR).

### **1.3 En termes de valeur ajoutée créée**

Les industriels franciliens ont pris le parti de se tourner vers le haut de la chaîne de valeur. Pour faire face à la concurrence des pays à « bas coût », ils se concentrent d'une part sur la production de produits à haute valeur ajoutée, souvent dans le domaine des hautes technologies et, d'autre part, ils créent de la valeur supplémentaire autour des produits existants, en ajoutant du service ou de la relation clients. En 2002, la valeur ajoutée de l'industrie francilienne représentait 14 % de la valeur ajoutée régionale tous secteurs d'Ile de France et 21 % de la valeur ajoutée manufacturière totale de l'ensemble du pays.

### **1.4 En termes d'investissements**

L'internationalisation des marchés et le renforcement de la concurrence entraînent une obligation : investir pour améliorer la productivité, adapter l'outil de production aux progrès technologiques et investir sur l'immatériel (R&D, logiciels, publicité, formation...).

En 2003, comme en 2001 et 2002, les entreprises industrielles françaises de plus de 20 salariés ont réalisé environ 20 % de leurs investissements en Ile de France. Cette concentration est particulièrement importante dans l'industrie automobile : en 2003, les investissements en France des constructeurs ont été réalisés à 49% dans la région. Ils ont représenté 41 % de l'investissement industriel total des entreprises de 20 salariés et plus d'Ile de France.

Il faut noter une évolution forte des investissements immatériels ces 30 dernières années: +6% par an depuis 1973 contre +3,4% par an pour les investissements matériels.

Une des raisons importantes tient à la présence forte de secteurs très capitalistiques et de forte valeur ajoutée en Ile de France, où les progrès technologiques très rapides entraînent des évolutions fréquentes des systèmes de production.

L'importance des investissements étrangers doit aussi être mise en avant. Elle est une composante de l'attractivité de l'Ile de France. En 2001, les investissements des groupes étrangers en France représentaient plus de 850 millions d'euros, soit environ 20% du total des investissements de l'industrie francilienne. Sur 100 projets étrangers qui choisissent la France, environ 45 s'implantent en Ile de France.

### **1.5 En termes de géographie des activités industrielles**

Même si l'Ile de France ne couvre que 2,2 % du territoire de la France métropolitaine, elle présente des disparités importantes dans la répartition des activités industrielles sur son sol. Chaque département a une histoire industrielle propre et des activités très différentes. Leur dynamique de développement industriel est aussi très différente.

Comme le montre le tableau qui suit, les Hauts de Seine, les Yvelines et Paris sont aujourd'hui les trois départements les plus importants en effectifs industriels.

Les départements de la deuxième couronne ont connu une diminution moins importante de leurs effectifs industriels qu'à Paris et en première couronne. Parmi eux, le département des Yvelines a même connu une progression de ses effectifs ces dix dernières années.

Evolution des effectifs industriels en Ile de France entre 1994 et 2004 :

	Répartition géographique des emplois industriels en 1994	Répartition géographique des emplois industriels en 2004	Evolutions en nombre d'emplois industriels entre 1994 et 2004
<b>Paris</b>	<b>21,2 %</b>	<b>17,2 %</b>	<b>- 45 800 (-34%)</b>
Hauts de Seine	23,8 %	21,1 %	- 43 100 (-29%)
Val de Marne	7,1 %	6,1 %	- 13 300 (-30%)
Seine Saint Denis	10,8 %	10 %	- 17 100 (-25%)
<b>1ère couronne</b>	<b>41,7 %</b>	<b>37,2 %</b>	<b>- 73500 (-28%)</b>
Yvelines	13,3 %	18,8 %	+ 12 100 (+14%)
Val d'Oise	6,4 %	7,8 %	- 400 (-1%)
Essonne	7,9 %	8,7 %	- 5 900 (-12%)
Seine et Marne	9,6 %	10,2 %	- 8 300 (-15%)
<b>2<sup>ème</sup> Couronne</b>	<b>37,1 %</b>	<b>45,6 %</b>	<b>- 2500 (-1%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>630 000 emplois</b>	<b>508 000 emplois</b>	<b>- 122 000 (-19%)</b>

### 1.5.1 Paris (75)

#### Activités :

L'industrie de Paris se caractérise par une sur-représentation de la fabrication de biens de consommation courante. **L'édition imprimerie reproduction**, qui représente 40% des emplois industriels de Paris et 50 % des effectifs franciliens du secteur et **l'habillement cuir** (23% et 70%), sont les deux activités industrielles dominantes de Paris.

Concernant l'édition, il faut noter que les groupes de presse (qui relèvent plutôt des services) ont remplacé les imprimeurs.

Pour l'habillement cuir, il faut noter la spécificité du quartier du Sentier, où la petite taille des entreprises permet une grande réactivité, qui exporte pour plus de 750 millions d'euros chaque année.

On trouve aussi à Paris les industries liées à **l'équipement du foyer** (notamment le meuble et l'orfèvrerie joaillerie) et **les industries du luxe** (même si la production a été délocalisée).

A noter enfin : l'importance des **jeunes entreprises liées aux TIC** dans le Sentier et vers République.

Les quatre arrondissements les plus industriels en terme d'effectifs sont le 8<sup>ème</sup>, le 2<sup>ème</sup>, le 11<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup>.

#### Evolution :

Au cours des dernières années, **l'emploi industriel a fortement diminué à Paris** (-34% entre 1994 et 2004), ne représentant plus que 6% des effectifs parisiens.

### Particularités :

- Paris accueille près de **50 % des sièges sociaux** des entreprises industrielles de la région.
- La proportion de **cadres** (34% des emplois) est supérieure à la moyenne régionale du fait du nombre de sièges sociaux et de la part importante de secteurs d'activités à haute qualification.
- Paris représente un important **potentiel de recherche**, abritant un grand nombre d'universités et de grandes écoles dans toutes les disciplines, ainsi qu'un tiers de la recherche publique de la région.
- Paris développe aussi des structures d'appui aux incubateurs.
- Enfin, Paris concentre des **contraintes fortes pour les activités de production** : locaux vétustes, exigus, onéreux, problèmes de livraison, etc., qui expliquent en grande partie les départs des activités de production. La Mairie de Paris propose une solution qui apparaît efficace sous la forme d'hôtels industriels, sortes de zones industrielles verticales, adaptées aux contraintes logistiques de ces activités.

## 1.5.2 Seine et Marne (77)

### Activités :

Tous les secteurs d'activités sont présents en Seine et Marne, plutôt dans des **établissements de petite taille**. Cependant, la **métallurgie - transformation des métaux**, les **équipements mécaniques** et les **produits minéraux** sont les plus représentés. Quelques entreprises de renom sont présentes, comme la SNECMA (moteurs d'avion), plutôt dans l'ouest du département, à proximité des grands accès routiers. Les disponibilités foncières importantes et la bonne connexion au réseau autoroutier ont attiré essentiellement les activités logistiques des grands groupes.

### Evolution :

Les effectifs industriels du département ont **diminué de 15 %** entre 1994 et 2004, moins que la moyenne régionale.

### Particularités :

- Le poids de l'industrie est plus important dans le département que celui des services aux entreprises.
- **Deux villes nouvelles, Sénart et Marne la Vallée**, concentrent les services aux entreprises et les activités de logistique. Elles développent aussi des synergies entre les entreprises, les activités de recherche et les établissements d'enseignement supérieur (comme au Polytechnicum de Marne la Vallée).

## 1.5.3 Yvelines (78)

### Activités :

En 2000, l'industrie représente encore **19% des emplois salariés** du département des Yvelines, avec une concentration des emplois sur les secteurs de **l'aéronautique**, de **l'automobile** (le département regroupe 30% des emplois industriels du secteur), de **la défense**, des **télécommunications**, de **l'électronique** et des **matériels informatiques**. L'activité industrielle se répartit majoritairement sur quatre zones :

- **La Vallée de la Seine** (de Conflans Ste Honorine à Bonnières sur Seine en passant par Poissy, les Mureaux et Mantes la Jolie), zone historique de l'implantation industrielle dans le département. Elle a accueilli les unités de production transférées des Hauts de Seine,

particulièrement dans l'automobile et l'aéronautique, ainsi que de nombreux sous-traitants, surtout dans le travail des métaux.

- La zone de **Saint Germain en Laye – Sartrouville** : zone d'urbanisation dense, on y trouve des activités très variées.

- La zone de **Versailles – Vélizy – Villacoublay** : caractérisée par une forte activité tertiaire en liaison avec les entreprises industrielles (informatique, conception, télécommunications). On y trouve plus particulièrement de grands établissements, avec des activités autour de l'aéronautique, l'informatique et l'électronique.

- La ville nouvelle de **Saint Quentin en Yvelines**, qui accueille également de grands établissements industriels mais aussi des services aux entreprises (conception, recherche, études) tournés vers l'industrie.

#### Evolution :

Entre 1994 et 2004, les **effectifs industriels ont augmenté** dans les Yvelines. C'est le seul département à afficher une croissance, même si le poids relatif des emplois industriels a diminué de 2 % dans le même temps, représentant toutefois encore 19% des emplois du département. Le département des Yvelines est, en 2004, le **deuxième département de la région en termes d'effectifs industriels**.

#### Particularités :

- Le département accueille **de très grands établissements** qui côtoient des établissements de taille modeste. Plus de la moitié des établissements de plus de 1000 salariés de la région sont en effet dans les Yvelines.

- Le département accueille plusieurs pépinières d'entreprises et incubateurs, ainsi qu'un tissu d'établissements d'enseignement et de recherche important et varié (université de Versailles St Quentin, groupe HEC, INRA, etc.). Il accueille également **31% des effectifs privés de R&D de la région** en 2000.

### 1.5.4 Essonne (91)

#### Activités :

L'industrie essonnoise est fortement spécialisée dans les **biens d'équipement et les biens intermédiaires**, autour d'une industrie de pointe bénéficiant de l'apport des **grands pôles scientifiques** du territoire, principalement liés aux **matériels électroniques** et aux **constructeurs aéronautiques**.

L'emploi industriel est concentré au **nord du département**, bien desservi par les transports routiers, ferroviaires et aériens, dans trois zones principales : le **parc d'activités de Courtaboeuf**, qui regroupe plus de 20 000 emplois autour d'activités souvent liées à l'électronique et à l'informatique et les pôles **d'Evry Corbeil**, autour de l'aéronautique, de l'informatique et des biotechnologies et **de Massy-Saclay**, ce dernier étant très diversifié, autour de grands pôles de recherche publique et privée et d'établissements d'enseignement supérieur.

#### Evolution :

**L'emploi industriel a diminué** en Essonne ces dernières années (-12% entre 1994 et 2004), mais moins que pour la moyenne régionale (-19%). L'activité industrielle de l'Essonne, relativement récente, repose en particulier sur **les industries innovantes et de haute technologie**.



### Particularités :

- L'Essonne développe son industrie autour de **pôles économiques majeurs** représentatifs des évolutions récentes vers de meilleures synergies entre les entreprises, la recherche et l'enseignement :

**Le plateau de Saclay**, qui regroupe 1000 entreprises et 25 établissements de recherche et d'enseignement, est un exemple de pôle de dimension internationale qui démontre, même s'il reste encore beaucoup à faire, que la diversité des activités représentées permet de nouvelles collaborations et plus d'innovation. L'installation du centre de recherche de Danone-Vitapôle en est un exemple récent. Il accueille également **le synchrotron Soleil**, autour de l'exploration de la structure microscopique des matériaux.

**L'association Optics Valley**, qui rassemble différentes structures autour du secteur de l'optoélectronique, et **le Génopôle**, autour du génome humain sont d'autres exemples de synergies, également de dimension internationale, sur des activités plus spécialisées.

- Le département accueille de nombreuses pépinières d'entreprises et incubateurs, ainsi que 10% des effectifs privés de R&D de la région, ce qui le place en 3<sup>ème</sup> position après les Hauts de Seine et les Yvelines).

- Au delà de ces pôles de haute technologie, les emplois industriels du département de l'Essonne sont **essentiellement des emplois de production**.

- On observe un **taux important de pénétration étrangère** dans les entreprises de biens d'équipement.

## 1.5.5 Hauts de Seine (92)

### Activités :

Le département des Hauts de Seine présente une grande diversité d'activités. Les secteurs les plus représentés sont ceux de la **pharmacie parfumerie entretien** (18%), qui concentre dans les Hauts de Seine 25% des salariés relevant de l'industrie pharmaceutique française, des **industries des équipements électriques et électroniques** (17%) et de **l'industrie automobile** (16%). **L'armement et l'aéronautique**, même s'ils emploient moins de salariés, sont également très présents, autour de grandes entreprises comme l'Aérospatiale, Dassault, la SNECMA...

### Evolution :

L'histoire industrielle du département des Hauts de Seine a été marquée principalement par les débuts de l'aéronautique et de l'automobile, le long des boucles de la Seine. Ces vingt dernières années, l'industrie du département a subi **de profondes mutations**, générant des friches industrielles sur les anciens zones de production et s'orientant fortement sur des activités tertiaires autour des pôles de La Défense, de Rueil 2000 et du Val de Seine. **L'emploi industriel a fortement diminué** (-29% entre 1994 et 2004), ne représentant plus que 12% de l'emploi salarié du département. Le département des Hauts de Seine reste cependant, en 2004, le **premier département de la région en termes d'effectifs industriels**.

### Particularités :

- Comme à Paris, les Hauts de Seine accueillent **de nombreux sièges sociaux** d'entreprises industrielles et de petites entreprises high-tech et de services. Ainsi, le secteur de La Défense regroupe près d'un tiers des établissements industriels des Hauts de Seine, tout en étant le pôle tertiaire le plus puissant d'Europe. Les industries de la chimie, de la pharmacie et de l'imprimerie édition y sont très fortement représentées.

- Les Hauts de Seine représentent aussi un important **potentiel de recherche**, tant privée que publique, autour de grands centres nationaux de recherche situés plutôt dans le sud du département. Le département accueille ainsi 32% des effectifs privés de R&D d'Ile de France.
- Enfin, les Hauts de Seine souffrent aussi des **contraintes liées à l'urbanisation pour les activités de production** qui expliquent en grande partie les départs des activités de production en priorité vers les Yvelines, le Val d'Oise et la Province.

### 1.5.6 Seine Saint Denis (93)

#### Activités :

Le département de Seine Saint Denis a toujours eu une **forte tradition d'activités industrielles**, autour d'emplois majoritairement de production, mais a connu depuis le début des années 1990 une forte désindustrialisation entraînant de nombreuses diminutions d'emplois industriels.

Les entreprises présentes sur le département sont **plutôt de petites unités de sous-traitance** (de l'automobile, de la défense et de l'aéronautique), touchées de plein fouet par la conjoncture économique difficile et les réductions de budget, notamment de la défense.

Elles travaillent principalement dans les secteurs **des équipements mécaniques, de la métallurgie – transformation des métaux, de l'édition imprimerie reproduction** (particulièrement présente par l'impression de nombreux grands journaux), **de l'automobile et des équipements électriques et électroniques**. L'artisanat constitue également un secteur important.

Le département est aussi le deuxième de la région, après Paris, dans le secteur de **l'habillement cuir**. Il a bénéficié de transferts de sièges sociaux, d'unités de production et d'entrepôts du Sentier, attirés par un coût du foncier plus avantageux, des facilités d'accès en terme de logistique et la proximité par rapport à Paris.

#### Evolution :

Le département a subi une **forte baisse des effectifs industriels** depuis le début des années 90, (-25% entre 1994 et 2004).

#### Particularités :

- Le département dispose de nouveaux secteurs porteurs, dont ceux **des activités audiovisuelles, du cinéma et du multimédia**, qui regroupent plus de 200 entreprises sur le territoire.
- La Seine St Denis bénéficie d'une bonne desserte routière, ferroviaire et aérienne, avec les aéroports de Roissy et du Bourget, de plates-formes logistiques importantes et de parcs d'expositions qui attirent de nombreux salons. Il accueille ainsi des entreprises de renommée internationale.
- Le département compte quelques grands pôles d'enseignement et de recherche.

### 1.5.7 Val de Marne (94)

#### Activités :

Le département du Val de Marne est **le moins industriel de la région**, après Paris, en poids relatif des emplois industriels par rapport à l'emploi total (6% en 2004)

Il regroupe, dans **la partie ouest** du département, dans la vallée de la Seine, des activités plutôt traditionnelles, liées aux industries **des équipements mécaniques, des équipements électriques et électroniques, de la métallurgie – transformation des métaux**. Le secteur de

la **pharmacie parfumerie entretien** est le plus important. **L'édition imprimerie reproduction** est également présente.

Evolution :

Le poids de l'industrie a diminué de 30% dans le département entre 1994 et 2004. Dans cette période, seuls trois secteurs ont accru leurs effectifs : les produits minéraux, la métallurgie – transformation des métaux et la pharmacie parfumerie entretien.

Particularités :

- Le département du Val de Marne est plutôt spécialisé dans **les industries agroalimentaires**, autour du MIN de Rungis (1<sup>er</sup> centre mondial de distribution de produits frais), et dans **la logistique**, du fait d'une bonne accessibilité et de la présence de plate-formes logistiques multi-modales (aéroport d'Orly, port de Bonneuil sur Marne, plate-forme de fret Sogaris Rungis, etc.).

- Il constitue également un **pôle significatif de recherche et développement**, essentiellement dans les domaines de la santé (2<sup>ème</sup> pôle française de médecine clinique) et de la chimie-pharmacie.

- A cheval avec les départements des Hauts de Seine et de l'Essonne, la **vallée de la Bièvre** concentre aussi un important pôle de recherche autour de la biologie, de la génétique moléculaire et du vieillissement.

### 1.5.8 Val d'Oise (95)

Activités :

Les secteurs les plus représentés dans le Val d'Oise sont les activités autour de **la mécanique** :

- Le travail des métaux, principalement orienté vers la mécanique générale et la chaudronnerie à destination des marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'armement, autour du bassin d'Argenteuil – Bezons, site industriel traditionnel dans la continuité des bassins des Hauts de Seine et de Seine St Denis. Les entreprises de ces secteurs travaillent **essentiellement en sous-traitance**. Le département compte peu d'établissements de grande taille.

- La fabrication d'équipements mécaniques de levage et de manutention, de moules et modèles

- Les industries des équipements électriques et électroniques

- A noter également : une bonne représentation de la **fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique**, et la création d'un réseau d'entreprises et de recherche autour de cette spécialité ainsi que la présence d'entreprises dans l'industrie du caoutchouc et des plastiques (19% de l'industrie francilienne du secteur).

Evolution :

Bien que le nombre d'emplois de l'industrie soit resté quasiment stable dans le département du Val d'Oise entre 1994 et 2004, ce département est le deuxième département le moins industriel d'Ile de France, devant le Val de Marne.

Particularités :

- Les activités de recherche et développement, tant privées que publiques, sont les plus faibles de la région comparées aux autres départements franciliens.

- Cette faiblesse devrait être réduite par le **développement d'un pôle d'enseignement supérieur significatif** (autour de l'ESSEC, de grandes écoles d'ingénieurs, etc.) et par la montée en puissance de l'université de Cergy-Pontoise, créée en 1994.
- Le Val d'Oise commence également à bénéficier du **développement de la zone de Roissy** et renforce cet axe de développement.
- Enfin, la zone de **Plaine de France** connaît depuis quelques années un développement important sous la conduite de la mission Plaine de France.

### 1.5.9 Aux franges de l'Ile de France :

Paris et la première couronne accueillent, sur un territoire très réduit, plus de la moitié des effectifs industriels de la région. La deuxième couronne regroupe ensuite, sur les zones proches du cœur de la région, leurs activités industrielles. Cependant, on observe depuis les années 1990 un desserrement renforcé vers les limites extérieures de la région.

En fait, l'activité économique ne s'arrête pas aux limites de la région Ile de France, ces limites n'étant qu'administratives. La réalité économique fait que le bassin d'activités s'étend au delà des huit départements : au nord, depuis de très nombreuses années, sur le département de l'Oise, en Picardie, mais aussi à l'ouest sur la Haute Normandie et la région Centre et à l'est sur la Champagne Ardenne et la Bourgogne.

De nombreux salariés d'entreprises d'Ile de France habitent dans les départements limitrophes (plus de 20% des effectifs salariés de Dreux, Chartres, Château-Thierry, Gisors travaillent en Ile de France). Ces zones géographiques ont environ 1/3 de leurs effectifs qui dépendent d'entreprises dont le siège est en Ile de France. **Ces entreprises trouvent dans ces territoires de moindres coûts du foncier, une bonne accessibilité au marché francilien, une meilleure qualité de vie pour les salariés et moins de mobilité de leur part.**

Ainsi se constitue progressivement une densification des territoires entre le centre de la région Ile de France et les territoires limitrophes. De nouvelles relations sont à construire à l'échelle du Bassin Parisien, autour de nouvelles polarités (cf carte en annexe), dont il faut structurer les liaisons en matière de transports et de logistique, de réseaux haut débit. Les logiques d'organisation concernant les filières industrielles, les coopérations de recherche ou d'enseignement supérieur doivent être repensées à cette nouvelle échelle.

On peut enfin noter qu'entre Paris et la première couronne et les régions voisines se trouvent quelques villes de l'Ile de France qui peuvent, grâce à leur disponibilité foncière, accueillir un développement économique conséquent, tant industriel que tertiaire. Il s'agit notamment des villes de Meaux, Melun, Sénart, Evry, Massy, St Quentin en Yvelines, Les Mureaux, Mantes et Cergy Pontoise, certaines d'entre elles étant les villes nouvelles de la politique de polycentrisme menée en Ile de France.

## 1.6 En termes de relations avec l'environnement

L'industrie doit, pour pouvoir s'insérer dans son environnement, respecter les réglementations et chercher à réduire les nuisances éventuelles produites. Parfois, les établissements apparaissent comme difficilement compatibles avec leur milieu, qu'il soit urbain ou rural. Ils doivent alors faire l'objet de compromis de la part de tous les acteurs concernés.

L'image donnée par l'industrie, au moins en partie, est que ses activités (en général de production) génèrent de nombreuses nuisances (bruit, odeurs, pollution, ...). Souvent dans l'histoire, les industries se sont installées dans des zones isolées ou dans des espaces adaptés à leurs contraintes (comme le long de la Seine en amont et en aval de Paris). L'urbanisation les a rattrapées. Il arrive alors qu'elles ne puissent plus rénover leurs sites ou gagner de la place pour accompagner une croissance d'activité. Elles ne peuvent parfois pas adapter leurs locaux aux nouvelles réglementations. Elles sont obligées de s'éloigner. Les riverains peuvent aussi se plaindre des nuisances générées par l'activité (poussières, bruit, trafic de camions, déchets, pollutions, ...) et les obliger à se déplacer.

En permanence doit se créer l'équilibre entre la proximité du marché et l'adaptation des locaux. Pour les très gros sites, les dernières années ont vu la modernisation et l'agrandissement des sites à l'extérieur des zones urbaines denses et la fermeture de sites plus urbains, comme celui de Boulogne Billancourt pour Renault. Les nouvelles zones doivent idéalement pouvoir accueillir, à proximité des grosses unités, les sous-traitants, de manière à limiter les déplacements et la gêne aux riverains et à mieux coordonner les flux. Pour les PME PMI, très dispersées au sein de la zone urbaine dense, notamment à Paris et en première couronne, les situations doivent être analysées au cas par cas, chacun des acteurs devant faire un effort pour accompagner les contraintes.

D'autres risques que le risque industriel doivent être pris en compte.

Parmi les risques naturels, l'Ile de France est particulièrement exposée au risque d'inondation. En juillet 2003, plus de la moitié des communes d'Ile de France ont signé ou sont en cours d'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels (PPR), parfois décliné spécifiquement pour le risque inondation (PPRI). Se pose parfois le problème de l'échelle territoriale de ces plans. S'ils sont parfois intercommunaux, ils ne dépassent pas les frontières départementales, alors que le risque inondation concerne plutôt une échelle interrégionale.

La région doit aussi gérer les problématiques de transport de matières dangereuses par route, voie ferrée ou voie fluviale. Leur niveau élevé en Ile de France implique que l'on se pose la question des itinéraires empruntés, des modalités de stationnement, etc.

### **Le cas particulier des installations classées et à risques**

La notion de risque associe une source de danger à des victimes potentielles. Plus spécifique, le risque industriel est un risque lié à la présence de substances dangereuses sur les sites. En fonction des quantités, elles sont classées selon trois catégories : SEVESO seuil haut, SEVESO seuil bas et autres sites, répertoriés dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Fin 2003, l'Ile de France compte 42 sites SEVESO seuil haut sur 617 au niveau national, ce qui place la région au 6<sup>ème</sup> rang français. Il s'agit majoritairement de dépôts d'hydrocarbures, de produits chimiques ou d'engrais, de stockages de gaz naturel ou de GPL ou d'entreprises très spécifiques (verrerie, sucrerie, matelas, détergents, pharmacie, électronique, explosifs, etc.).

Elle compte aussi 49 sites SEVESO seuil bas sur 489 au niveau national. Sont concernés des stockages de produits chimiques et/ou toxiques, de produits aérosols, de liquides inflammables, etc.

Les sites qui se trouvent en petite couronne sont très majoritairement des dépôts de pétrole, situés le long de la Seine, en amont et en aval de Paris. Quelques autres entreprises se sont installées sur la boucle de Gennevilliers. En grande couronne, beaucoup de sites sont isolés (stockages de gaz, silos). Quelques concentrations de sites, comme à Mitry-Mory ou Montereau, font l'objet d'une vigilance particulière.

Les sites SEVESO existants en Ile de France sont plutôt anciens. Ils appartiennent à de grands groupes internationaux. Il ne semble pas envisageable d'implanter aujourd'hui de nouveaux sites SEVESO en Ile de France. Ils sont au contraire plutôt en diminution, soit par la fermeture des sites, soit par la diminution des quantités stockées, qui leur permet de passer sous le seuil SEVESO.

Les ICPE sont soit soumises à un régime d'autorisation préfectorale pour les installations présentant des nuisances ou dangers importants (5 000 en Ile de France, soit 8% des sites autorisés au niveau national), soit à un régime de déclaration pour les autres activités (plus de 50 000 établissements). La petite couronne concentre plus de la moitié des ICPE autorisées, particulièrement sur les zones de Plaine de France, Seine Amont ou la boucle de Gennevilliers.

Pour chaque site existant se pose spécifiquement la question de sa place dans son environnement. Il n'y a pas de solution toute faite pour savoir s'il faut supprimer un site ou modifier l'utilisation de l'espace autour de lui. Dans l'analyse préalable à la décision éventuelle de déplacer un site interviennent de très nombreux facteurs. D'un côté de la balance, la fin des nuisances pour l'environnement du site et la possibilité de s'agrandir grâce à plus d'espace et des coûts de foncier moins importants, de l'autre le report sur les modes de transports des produits transportés (matières premières et produits finis), soit plus de nuisances ou des dangers reportés sur la route (risque très présent par exemple pour le transport d'hydrocarbures), et aussi le transfert de taxe professionnelle pour la collectivité locale, l'impact sur les réseaux de sous-traitance locaux, le déplacement de main d'œuvre, etc. Une longue liste de contraintes qu'il faut parfaitement peser.

La politique de maîtrise des risques industriels se décline en quatre grands thèmes :

- La réduction des risques à la source, et les efforts réalisés pour limiter les quantités de produits stockés et renforcer la protection,
- L'organisation des secours en cas d'accident,
- La maîtrise de l'urbanisation et donc la limitation du nombre de personnes exposées,
- L'information du public à toutes les étapes du processus, depuis l'information sur la politique de prévention des risques mises en place jusqu'aux consignes en cas d'accident.

D'une manière générale, il est essentiel de réunir tous les acteurs pour améliorer l'intégration des sites dans leur environnement et appliquer une politique de maîtrise des risques concertée. Sont parties prenantes des débats les entreprises, les riverains (individuellement ou en réseau associatif), les collectivités locales et les services compétents de l'Etat en charge du suivi et de la maîtrise des risques (comme la DRIRE).

Ces actions s'intègrent complètement dans la politique de développement durable des territoires.

## **2 La place de l’Ile de France dans l’économie nationale et européenne**

L’étude GEMACA II<sup>2</sup>, menée par un groupe de partenaires européens, dont l’IAURIF, a travaillé en 2000–2001 sur le thème de « la compétitivité des principales régions européennes au début du 21<sup>ème</sup> siècle ». Cette étude met en valeur le fait que les grandes régions européennes jouent un rôle fondamental dans l’économie européenne et qu’elles en sont les moteurs de la croissance et de l’innovation.

Elle rappelle que les entreprises sont engagées dans un processus d’innovations technologiques et managériales, de pénétration de nouveaux marchés, de réduction des coûts et d’optimisation de la localisation de leurs implantations, indépendamment des frontières administratives et politiques.

Elle insiste sur trois facteurs qui influent particulièrement sur la compétitivité des régions au regard des besoins de ces entreprises :

- L’accessibilité, en matière de transports de personnes et de marchandises, de circulation d’information et d’infrastructures de télécommunications, tant au sein de la région que vers l’extérieur.
- La disponibilité et le coût d’un personnel qualifié
- La disponibilité, le coût et l’usage des locaux à usage professionnel.

Elle valorise également l’importance de la contribution des politiques publiques à cette compétitivité, qu’il s’agisse de mise à disposition d’infrastructures, de politiques d’affectation des sols, d’éducation et de formation professionnelle ou d’amélioration de l’environnement naturel.

« Les entreprises qui réussissent à l’international tirent les éléments clés de leur compétitivité des avantages concurrentiels offerts par les caractéristiques particulières des régions où elles sont implantées » écrivait Michael PORTER. Il nous reste à déterminer les éléments qui font la spécificité de l’Ile de France à l’échelle européenne et mondiale.

### **2.1 Les spécificités de l’Ile de France dans le champ européen et mondial**

De nombreuses études tentent de comparer entre elles les régions à l’échelle européenne et de les classer. La variété des indicateurs retenus rend difficile les comparaisons. Nous pouvons cependant mettre en avant, pour les régions les plus importantes, quelques points marquants, qui, s’ils ne sont pas toujours spécifiques à l’industrie, ont des impacts sur la politique de développement économique en général, et donc sur l’industrie (sources : GEMACA II, classement du cabinet Healey and Baker, étude de l’European Investment Monitor, EUROSTAT pour les chiffres).

Nous avons retenu pour l’étude les quatre régions européennes qui rassemblent plus de 7 millions d’habitants : Le Grand Londres en Angleterre, la Randstad aux Pays-Bas, la région RhinRuhr en Allemagne et la région de Paris en France.

---

<sup>2</sup> GEMACA II = Group for European Metropolitan Areas Comparative Analysis – Second project

<b>Le Grand Londres - Angleterre</b>	
12 800 km <sup>2</sup> 13,2 millions d'habitants – 23 % de la population nationale – 1030 hab au km <sup>2</sup> Part du PIB national : 30,2 % - Part de l'industrie dans l'économie : 11,6 % en 1999 1 <sup>ère</sup> région économique européenne <sup>3</sup> Croissance forte du PIB en volume entre 95 et 99 (+18%) Une chambre régionale, une Agence de développement et la « Greater London Authority » avec un maire élu rendent la gouvernance complexe, d'autant plus que l'Etat est très présent et que l'échelle retenue n'est pas forcément la plus cohérente au regard de l'identité des territoires. Métropole monocentrique – Croissance démographique forte Créations d'emplois majoritairement en périphérie Renforcement du sud et de l'ouest au détriment du nord et de l'est Deux tendances lourdes des années 90 : tertiarisation des activités et décentralisation au delà des limites du Grand Londres.	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Diversité des activités et des services, même si spécialisation sur les finances et les médias Une grande partie de la population hautement qualifiée Population multiculturelle Intensité des relations mondiales Centre financier mondial	Transports publics insuffisants et vétustes Circulation difficile 25 % des actifs sans qualification Pénurie d'espace qui entraîne un coût du foncier élevé (et partant des logements et activités chers) Pas de politique de développement économique claire
<b>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<b>UN OBJECTIF :</b> Assurer la croissance économique en maintenant la position de capitale européenne d'affaires <b>DES AXES D' ACTIONS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les acquis multiculturels et assurer l'égalité des chances des minorités</li> <li>- Conserver la diversité des activités</li> <li>- Encourager la créativité et l'esprit d'entreprise</li> <li>- Moderniser les infrastructures</li> <li>- Développer les connaissances et les formations</li> <li>- S'assurer d'une croissance durable en réussissant la « renaissance urbaine », en renforçant la santé et la sécurité des Londoniens</li> </ul>	

<b>La Randstad – Pays-Bas</b>	
6 000 km <sup>2</sup> – 21% du territoire national 7 millions d'habitants – 44 % de la population nationale – 967 hab au km <sup>2</sup> Part du PIB national : 49,6 % - Part de l'industrie dans l'économie : 11,4 % en 1999 Croissance forte du PIB en volume entre 95 et 99 (+18%) Conurbation autour d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht : multipolarité Une large zone verte non urbanisée (le Cœur vert) au cœur des quatre villes principales Dans les années 1990, tertiarisation de l'emploi (services aux entreprises, aux personnes, financiers)	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Une démographie dynamique Un taux de croissance de l'emploi très important Un niveau de formation élevé Bon niveau de productivité	Difficultés de recrutement qui pourraient transformer les nombreux temps partiels en temps complets
<b>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<b>UN OBJECTIF :</b> Poursuivre le développement économique sans dégrader l'environnement (« le Cœur Vert » notamment)	

<sup>3</sup> Les principaux critères utilisés par le GEMACA pour réaliser ce classement sont la population, l'emploi, la production et le chômage. La comparaison des résultats obtenus doit être faite avec prudence. Ce qui est intéressant, ce sont les ordres de grandeur et les tendances d'évolutions.



<b>La région de Paris – Ile de France</b>	
<p>19 700 km<sup>2</sup> – 3,6 % du territoire national            La zone retenue est plus large que la région administrative, qui couvre, elle, 12 000 km<sup>2</sup>.            11,7 millions d'habitants – 20 % de la population nationale – 597 hab au km<sup>2</sup>.            Part du PIB national : 29,3 % - Part de l'industrie dans l'économie : 15,1 % en 1999.            2<sup>ème</sup> région économique européenne<sup>3</sup>            Système de gouvernance avancé, avec un Conseil Régional qui prend le pas sur l'Etat et qui se renforce autour d'une position de coordinateur, voire de chef de file.            Nette prédominance de Paris, puis une première couronne dense et une deuxième plus diffuse.            Un desserrement des emplois de Paris vers les cinq villes nouvelles et Roissy.            Une relative spécialisation des territoires.            Une évolution démographique liée à la conjoncture économique (si la croissance est là, elle attire des actifs).            Deux tendances des dernières années : tertiarisation des activités et désindustrialisation.</p>	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Population jeune et relativement bien formée. Activités à haute VA de dimension internationale Productivité du travail élevée 1ère région en dépenses et en effectifs de recherche 2ème région en demandes de brevets déposés (2000) Qualité de vie urbaine Qualité et densité des réseaux de transport	Taux de chômage important, facteur d'accentuation des disparités sociales. Dynamisme économique faible alors que les concurrents (notamment Londres et la Randstad) réussissent mieux. Manque d'identité réelle pour ses habitants. Manque de visibilité à l'externe. Des points de congestion des réseaux de transport
<b>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<p><b>UN OBJECTIF</b> : Renforcer et pérenniser une dynamique économique positive  <b>DES AXES D' ACTIONS</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre de locaux et de terrains adaptées</li> <li>- Aide à la création de nouvelles activités et entreprises</li> <li>- Réduction des disparités sociales et aide à la participation plus large de toutes les populations à la création de richesses</li> </ul>	

<b>RhinRuhr - Allemagne</b>	
<p>11 500 km<sup>2</sup>            11,7 millions d'habitants – 14,5 % de la population nationale – 1018 hab au km<sup>2</sup>.            Part du PIB national : 15,3 % - Part de l'industrie dans l'économie : 25,9 % en 1999            3<sup>ème</sup> région économique européenne<sup>3</sup>            Rassemble plusieurs agglomérations urbaines de grande taille (Cologne – Bonn – Düsseldorf - ...).            Pas d'entité institutionnelle globale. Travail en coopération, autour d'agences de développement, de la CCI et des collectivités locales. Pas de création d'une entité « régionale ».            Part très importante de l'industrie, reconversion non achevée malgré des aides régionales importantes.            Les grandes villes tournées vers les services et l'administration publique – Un desserrement des activités industrielles vers la périphérie des agglomérations.            Le vieillissement très important de la population active, avec des difficultés attendues pour les 50 prochaines années et une immigration élevée entraînent des modifications lourdes dans la répartition géographique et structurelle de l'économie locale</p>	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
Performances économiques relativement élevées Grand marché européen 3ème région en nombre de brevets européens (la première étant Stuttgart – Karlsruhe)	Compétitivité de certains pans de l'industrie difficile Population âgée ; Taux de chômage élevé Pénurie de main d'œuvre hautement qualifiée Des disparités fortes entre les territoires
<b>STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
<p><b>UN OBJECTIF</b> : Accompagner les changements structurels en cours liés à la mutation industrielle et renforcer les spécialisations infra-régionales dans les médias, la logistique, les industries liées à l'environnement, les biotechnologies et les TIC.  <b>DES AXES D' ACTIONS</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les infrastructures sociales et de transport aux évolutions économiques et démographiques en limitant les impacts sur l'environnement.</li> </ul>	

Au delà des éléments correspondant à chaque région, on peut également rajouter quelques précisions :

<sup>3</sup>

<sup>3</sup>

- La concurrence des métropoles européennes dites « de second rang » comme Bruxelles, Munich, Milan ou Barcelone, se fait ressentir en matière d'innovation et de créativité d'une part mais aussi en matière de qualité de vie.
- L'élargissement de l'Europe vers l'Est pourrait déplacer les centres d'expansion vers des villes comme Varsovie, Prague, Berlin ou même Moscou.
- Certaines métropoles, comme Barcelone en 1992, misent sur des efforts d'aménagement pour assurer le développement économique, notamment par l'organisation de grands événements (comme les Jeux Olympiques, les expositions internationales ou universelles, ...).

Ces grandes régions européennes ont en commun :

- une tertiarisation importante de leurs activités
- un positionnement vers la haute valeur ajoutée
- une bonne accessibilité par air, fer ou route
- des difficultés de transports et de qualité de vie au sein des régions
- une part de la population non qualifiée (sauf Randstad)

Elles divergent par :

- leur dynamisme économique
- la structure de leur emploi, notamment sur les taux de chômage et d'emploi à temps partiel, même si ces indicateurs sont très difficiles à comparer d'un pays à l'autre du fait de modes de calculs très différents
- leur structure géographique (une ville centrale ou une région multipolaire)
- leur système de gouvernance

Il nous appartiendra dans nos propositions de tenir compte des actions et organisations positives de chacune de ces régions, pour les adapter au contexte de l'Ile de France.

## 2.2 La place de l'Ile de France au niveau national

Nous l'avons déjà dit, l'Ile de France est la première région industrielle française. Elle se positionne largement devant les régions Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et Midi Pyrénées. Si l'Ile de France s'est orientée vers la haute technologie et la recherche, vers l'accueil d'entreprises étrangères, des sièges sociaux et des services aux entreprises, les autres régions industrielles françaises se mobilisent également de plus en plus en faveur de l'industrie, s'appuient sur des structures régionales d'aide au développement et capitalisent sur quelques spécialités phares et sur leur qualité de vie.

Rhône-Alpes se classe à la 5<sup>ème</sup> place des régions industrielles européennes (classement de la DATAR dans son étude sur « La France : puissance industrielle) en termes de compétences technologiques et scientifiques. Elle dispose, comme l'Ile de France, d'un potentiel de recherche très important dans de nombreux domaines et de structures industrielles capables d'accueillir les innovations réalisées, mais a subi, comme l'Ile de France mais à une moindre échelle, un tassement relatif de son développement ces dernières années.

PACA et Midi-Pyrénées apparaissent comme des régions où le développement industriel s'est accéléré ces dernières années, particulièrement autour des activités de R&D, sans que le potentiel industriel ne se soit réellement adapté.

La plupart des régions françaises cherchent à diversifier leurs activités industrielles pour ne pas dépendre trop fortement des aléas de développement d'un secteur en particulier. L'Ile de France peut s'appuyer sur la diversité de ses activités pour équilibrer son développement.

Enfin, la concurrence entre les régions européennes s'est largement accrue et les régions françaises ont intérêt à travailler leur complémentarité pour accéder aux nouveaux marchés internationaux.

### 2.3 Le poids particulier des grands groupes en Ile de France

L'Ile de France accueille plus du quart des sièges d'entreprises multi – établissements (ou groupes) de la France métropolitaine. Sont ainsi présents en Ile de France les deux grands constructeurs automobiles français, les grands industriels du secteur aéronautique, les principaux industriels et éditeurs de la presse, les entreprises emblématiques de l'industrie du luxe et de grands groupes de nombreux autres secteurs.

La présence de ces sièges sociaux explique le nombre de cadres de haut niveau en Ile de France, la présence de nombreuses entreprises de services aux entreprises, ainsi que les synergies avec l'enseignement et la recherche.

Les sièges sociaux de ces groupes sont très sensibles aux évolutions économiques internationales et soumis à des restructurations importantes lors des fusions ou des réorganisations, générant externalisation d'activités et/ou diminution d'effectifs.

La relation entre les grands groupes et les PME est souvent insuffisante, rendant plus difficile, notamment pour les PME innovantes, l'accès à des marchés significatifs.

Aux Etats-Unis, le « small business act » prévoit des quotas réservés aux PME pour leur ouvrir les portes des marchés publics. Sur cette idée se développent en France des initiatives pour inciter les grands groupes à ouvrir leurs marchés aux PME innovantes, leur donnant plus de souplesse et de possibles avantages compétitifs. Des mesures doivent être mises en œuvre pour aider les grands groupes à se lancer dans ces démarches tout en gérant le risque, à identifier les PME innovantes susceptibles de répondre à ces marchés, ... un rapprochement qui va dans la logique de constitution des pôles d'excellence.

### 2.4 Le poids particulier des entreprises étrangères en IDF

Le taux de pénétration étrangère dans l'emploi de l'industrie francilienne est bien plus important que pour les autres activités. En 2001, 30% des établissements franciliens et 34% des effectifs dépendaient d'un groupe étranger. La pénétration est particulièrement forte dans l'industrie chimique, dans l'industrie pharmaceutique et dans la mécanique, avec 50% des emplois franciliens de ces secteurs liés à des groupes étrangers. (source : INSEE – Liaisons financières 2001)

La présence d'acteurs internationaux dans le secteur industriel francilien montre l'attractivité de la région en tant que **marché**. C'est l'une des motivations les plus importantes pour choisir son implantation. D'autres critères interviennent dans le choix d'une implantation :

- l'accessibilité des différents établissements et les liaisons avec la maison mère,
- l'efficacité des moyens de transports,
- le niveau de formation des habitants et leur aptitude à parler des langues étrangères,
- la qualité de vie locale (y compris l'accès à un enseignement international pour les enfants).

Entrent aussi en ligne de compte, dans le calcul de la rentabilité de l'opération :

- le prix des bureaux et de l'immobilier résidentiel,
- le poids des charges sociales,
- l'impôt sur les sociétés,
- la fiscalité des personnes physiques expatriées.

En dernier ressort, l'origine du Président ou du responsable de l'implantation peut faire pencher la balance en faveur d'une région plutôt que d'une autre.

La rapidité d'évolution de l'organisation des grands groupes mondiaux fait peser une menace permanente sur les lieux d'implantation de leurs établissements délocalisés. Face à une concurrence très forte des différentes métropoles européennes, ce sont les réponses apportées aux critères évoqués ci-dessus qui sont déterminantes, ainsi que la capacité à anticiper les décisions d'investissement et à accompagner les décideurs le plus en amont possible de leurs projets (qu'ils soient de nouvelle implantation ou d'évolution d'une implantation existante). La cohérence de l'accompagnement, la capacité à apporter des réponses rapidement, la simplicité des démarches à accomplir jouent alors un rôle essentiel. L'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux) et l'ARD (Agence Régionale de Développement) participent à la cohérence et à la lisibilité de l'offre francilienne.

### **3 Les mouvements géographiques et structurels**

L'ensemble des évolutions constatées ci-dessus impacte la géographie économique de la Région et la vie des franciliens.

#### **3.1 L'impact des évolutions sur la géographie économique de l'Ile de France**

La localisation des entreprises en Ile de France évolue progressivement au fil des années sur le territoire francilien.

- L'emploi se desserre de la zone dense vers la grande couronne, voire même parfois au delà des limites de la région, pour des raisons de disponibilités foncières, de coûts, de moindres contraintes environnementales, etc. On trouve dans la zone centrale un réseau de petites et moyennes entreprises très dense. Les grands sites industriels se sont progressivement éloignés.

- Les zones d'accueil privilégiées sont le Sud et l'Ouest de l'Ile de France, en particulier les Yvelines, mais aussi l'Essonne et le Val d'Oise, dans des domaines d'activités très orientés sur la haute valeur ajoutée. S'y développent de grandes zones d'accueil où les entreprises sous-traitantes peuvent se rapprocher des grands sites industriels de leurs donneurs d'ordres (par exemple dans l'automobile). S'y développent aussi, grâce au rapprochement physique

entre entreprises, centres de recherche privée et publique, enseignement supérieur, de nouvelles synergies autour d'activités ciblées et de pôles géographiques identifiés. Qu'on les appelle clusters, systèmes productifs locaux (SPL), pôles d'excellence ou, aujourd'hui, pôles de compétitivité quand elles ont une vocation de visibilité internationale, ces synergies permettent de partager des moyens et d'avancer ensemble, plus rapidement, dans des domaines comme l'innovation et la veille technologique, dans l'organisation de la représentation à l'export ou dans la recherche de nouvelles applications.

- Les départs d'activités industrielles des trente dernières années ont laissé en première couronne des espaces de friches industrielles qui restent encore, dans un certain nombre de cas, à aménager. S'y pose souvent le problème de la prise en charge financière de la dépollution des sols et de la destination des nouvelles structures. La tentation du tout tertiaire est souvent forte, même si la mixité des activités reste à encourager.

- En parallèle avec l'éloignement de l'industrie du cœur de la région se développent des activités nouvelles liées au transport et à la logistique. De grands pôles logistiques se développent au Nord autour de Gennevilliers, Garonor et Roissy, au sud autour de Rungis, Sogaris et Orly, sur les grands axes routiers et autour des villes nouvelles, afin d'assurer la distribution des marchandises sur un marché de 11 millions de personnes et aussi leur expédition vers d'autres marchés.

- L'évolution de cette répartition géographique de l'activité industrielle pose de nouveaux problèmes liés à l'accessibilité de ces zones pour les personnes qui y travaillent et pour l'acheminement des marchandises qui y sont utilisées et transformées. L'aménagement de nouvelles zones implique d'assurer la desserte en transports en commun, l'accessibilité par route ou, si possible, par voie d'eau ou chemin de fer. Les facilités d'accès aux aéroports pourront aussi être des facteurs importants de développement d'une zone d'activité par rapport à d'autres. L'anticipation sera alors un point important de succès.

## **3.2 L'impact des évolutions sur la vie des franciliens**

Ces évolutions ont un impact fort sur la vie des franciliens. Il est essentiel de conforter l'attractivité de l'Ile de France auprès d'une population active correspondant aux besoins des entreprises industrielles de la région si l'on souhaite pouvoir fidéliser ces dernières. Il faut donc veiller à ce que la qualité de vie proposée soit la meilleure possible.

- Ces dernières années ont montré une modification de la structure de l'emploi en Ile de France et en particulier une évolution des métiers industriels vers plus de qualification. Si l'industrie francilienne accueille une grosse part des cadres français de l'industrie (40%), cette augmentation du niveau de qualification génère aussi un risque d'exclusion des personnels peu qualifiés qui trouvaient, par le passé, des débouchés dans l'industrie manufacturière. Ces personnes doivent donc trouver d'autres secteurs d'activités dans lesquels s'investir. Cette évolution impose de repenser le renforcement de la mobilité professionnelle.

- La problématique des transports domicile-travail, renforcée par le desserrement des activités par rapport à la zone centrale, est un facteur important d'évolution de la vie des franciliens. Si les temps de trajet n'ont pas forcément évolué ces dernières années, ce sont les distances parcourues qui se sont allongées. Le trajet moyen est de près de 10km en 34 mn. Les trajets de la périphérie vers la zone centre se font majoritairement en transports en commun. Les trajets de banlieue à banlieue se font plutôt en véhicule individuel. Les cadres

effectuent des trajets plus longs que les ouvriers et les employés. L'amélioration de la desserte des nouvelles zones de développement économique facilitera la stabilité professionnelle (et géographique) des personnes qui y travaillent, à condition que les structures de services, notamment liées à l'enseignement, au sport, ... puissent trouver leur place au sein de ces nouvelles zones.

- Très proche des aspects liés aux transports se trouve la problématique du logement. Le souhait de la majorité est de trouver un logement agréable et financièrement accessible à proximité de son lieu de travail. Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, et notamment le souhait de rester dans un quartier ou dans une ville que l'on connaît même lorsque son entreprise se déplace. Les villes nouvelles ont réussi à faire en sorte que quatre emplois sur dix habitent sur place. Il est important de prévoir, dans les nouvelles zones de développement économique, des possibilités d'accueil adaptées à tous les niveaux d'emplois. La multiplicité des situations familiales, qui influe fortement sur la taille des logements, renforce la difficulté de l'exercice.

- Enfin, si la qualité de vie en Ile de France figure à un bon niveau par rapport à des métropoles comparables, le risque de dégradation est réel et ressenti par nombre de franciliens. Si l'Ile de France continue d'attirer les jeunes adultes au moment de leurs études ou de la recherche de leur premier emploi, après 30 ans, les départs sont plus nombreux que les arrivées. Le déficit est le plus marqué pour les 30 – 39 ans (et aussi par les plus de 60 ans). L'Ile de France est délaissée en premier lieu par les familles avec de jeunes enfants (-12,6 ‰ de migration nette annuelle – source INSEE – recensement 2004) qui partent cause des difficultés de logement, de transport, de garde des enfants, de qualité de vie et du stress ainsi généré.

Afin de garder et d'attirer les différentes catégories d'emplois nécessaires (hautement qualifiés le plus souvent), les entreprises vont devoir être de plus en plus exigeantes sur la qualité de vie liée à leur localisation, la variété de l'offre résidentielle, les espaces verts, les équipements culturels. Les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer pour éviter la saturation des moyens de transports, limiter la pollution, assurer la disponibilité de logements de qualité et accessibles en termes de prix à toutes les catégories de salariés, y compris en zone centrale. C'est aussi un facteur de différenciation fort par rapport aux autres régions françaises et européennes.

## **CONCLUSION**

Ce que l'on peut retenir de cette analyse de l'industrie francilienne, c'est :

- Une forte tertiarisation de l'économie régionale
- Un tissu très dense de petites et moyennes entreprises, surtout à Paris et en première couronne
- A l'ouest et au sud, une concentration de grands établissements, équipes de recherches et établissements d'enseignement supérieur qui constituent des territoires à très forte valeur ajoutée
- Une économie très liée aux échanges internationaux, avec la présence de nombreux sièges sociaux
- Des emplois de plus en plus qualifiés

- Un positionnement fort sur la haute technologie (*Rappel : on considère que « la haute technologie » regroupe les secteurs où les dépenses de R&D dépassent 4% de la production propre*)

L'Ile de France dispose de nombreux atouts :

- Une grande diversité d'activités industrielles de haut niveau
- Un marché de 11 millions de personnes
- Un cadre de vie agréable, riche d'un point de vue culturel et historique
- Une population qualifiée
- Un haut potentiel de recherche publique et privée
- Une bonne attractivité internationale
- Une bonne qualité des systèmes de transport

Elle doit anticiper et accompagner les évolutions et faire face à quelques faiblesses :

- La mutation de l'industrie « de production » vers des activités plus « tertiaires », y compris dans la structuration des emplois
- La difficile compatibilité de l'industrie et de l'urbanisation
- Le manque de visibilité à l'international

L'Ile de France reste la première région industrielle française et l'une des toutes premières régions industrielles européennes, malgré une baisse de la part relative de sa place dans l'industrie nationale et européenne. Elle doit mobiliser ses énergies pour retrouver une dynamique de croissance et préserver une activité industrielle indispensable au développement économique à long terme.

# L'INDUSTRIE EN ILE DE FRANCE

## Son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région

### Chapitre 2

## LES PRATIQUES ET LES LOGIQUES DES ACTEURS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS

### 1 Description et analyse

Pour les nombreuses raisons développées au chapitre 1, l'industrie francilienne, comme l'industrie française, poursuit sa mutation profonde. Les motivations des acteurs ont évolué, influant radicalement sur l'organisation des filières, des entreprises et sur l'évolution de l'économie.

#### 1.1 Logiques économiques

Comme on l'a déjà vu dans le premier chapitre, les acteurs économiques ont dû s'adapter à l'internationalisation de l'économie et à la concurrence mondiale.

Au sein de chaque entreprise, on constate, de manière plus ou moins accentuée en fonction des secteurs d'activités :

- Une recherche de **réduction des coûts** par l'optimisation des organisations internes, l'externalisation des services non liés au cœur de métier, le recours à l'intérim et aux contrats courts pour plus de flexibilité, notamment dans les productions saisonnières, la recherche de nouveaux fournisseurs impliquant éventuellement des délocalisations.
- Des **fusions et restructurations** fréquentes, correspondant à la recherche de fonctions (de recherche, de production, ...) de taille optimale pour répondre aux besoins du marché mondial.
- Des **investissements lourds** pour accompagner les **évolutions techniques et technologiques**.
- Une recherche d'**accès aux marchés en fort développement**, pouvant entraîner des créations d'établissements à l'étranger.
- Un **positionnement sur la haute valeur ajoutée** pour ne pas entrer dans la concurrence sur les prix de la main d'œuvre, entraînant un **resserrement des liens avec la R&D et l'enseignement de haut niveau**.



Les implications de ces évolutions sont très nombreuses pour les entreprises. Parmi les plus importantes, nous retenons la nécessité de développer de nouvelles coopérations entre entreprises, l'obsolescence de la classification des activités industrielles, l'évolution importante du rôle des sous-traitants, le développement des technologies organisationnelles, la montée en puissance de la fonction transport - logistique ainsi que la prise en compte des aspects environnementaux.

#### - Le besoin de **développer de nouvelles coopérations entre entreprises**

Comme le dit Joël Thomas Ravix, professeur de sciences économiques à Nice - Sophia Antipolis, dans un séminaire de l'Insee en décembre 2004, « l'observation de la réalité industrielle montre que, pour organiser et coordonner leurs activités productives, les entreprises nouent entre elles des relations très variées aussi bien sur le plan horizontal que vertical. Souvent qualifiées d'accords de coopération, de nouvelles relations de sous-traitance, de partenariat, de réseaux d'entreprises, de firmes conjointes ou encore de firme-réseau, ces différentes relations se sont non seulement développées quantitativement, mais aussi considérablement diversifiées puisqu'elles affectent désormais tous les secteurs d'activités de production de biens ou de services. ». Pour créer de la valeur, les entreprises doivent s'adapter aux nouveaux besoins de leurs clients, besoins qui sont de plus en plus souvent non exprimés (implicites) et complexes, faisant appel à différentes technologies ou à une construction de produits et services demandant des compétences très différentes. Un client n'achète plus aujourd'hui simplement une voiture. Il achète également un financement, de l'entretien, un remplacement en cas de panne, des options personnalisées, ... Cette réalité impose de nouer des partenariats pour pouvoir réaliser l'éventail des services attendus. Elle impose aussi de repenser le management des entreprises et de développer des compétences de management de projets transversaux et interentreprises.

#### - Une **modification importante de la réalité des secteurs d'activités**

Traditionnellement, l'industrie est divisée en secteurs d'activités composés d'entreprises produisant un même bien. Cette représentation ne permet qu'une vision partielle des réalités industrielles et ne prend en compte qu'une partie réduite des relations inter entreprises évoquées ci-dessus. Le principe d'une segmentation à partir des processus de production communs, indépendamment du marché sur lequel les entreprises interviennent, émerge alors, se détachant des classiques nomenclatures de produits et d'activités. Cette évolution a un impact important, notamment sur la capacité des acteurs à dresser un portrait représentatif de la situation et des évolutions de l'industrie. Tous s'accordent à dire que le système actuel de statistiques n'est plus adapté. Il faut tenter de construire un nouveau système qui intègre la transversalité des productions et les interactions produits / services pour permettre de dresser des diagnostics et des plans d'actions plus efficaces. Une difficulté pour les statisticiens mais une nécessité pour l'avenir.

#### - **L'évolution du rôle de la sous-traitance industrielle**

« La performance des grands groupes français résulte en bonne partie du dynamisme et de la compétence de leur tissu de sous-traitance » constate le président du Centre National de la sous-traitance, Bernard Pierre-Bissey. En France, en 2003, la sous-traitance représente près de 37 000 entreprises, 680 000 emplois et 73 milliards d'euros de CA.

Les secteurs d'intervention sont majoritairement le **travail des métaux** (pour 47% du total), la transformation des plastiques et des élastomères (19%), l'électronique (15%) et le façonnage en textile, habillement et cuir (9%). Elles travaillent à 40% pour le secteur de

**l'automobile** et de ses équipementiers, à 13% pour l'aéronautique, le spatial et l'armement, à 12% pour les constructions électriques et électroniques, à 8% pour les matériels ferroviaires, de travaux publics et agricoles, à 7% pour la chimie, la pharmacie et les IAA, à 6% pour les constructions mécaniques, à 5% pour le textile – habillement – cuir, à 4% pour l'électroménager et à 3% pour l'énergie.

De simples fournisseurs de pièces ou d'ensembles, à partir de plans fournis par le donneur d'ordre, **l'intervention des sous-traitants évolue vers une prestation plus globale**, incluant, en amont notamment, une plus grande implication sur l'aide à la conception, l'optimisation de l'industrialisation, la recherche de partenaires pour la fourniture de composants, la qualité de la fabrication ou la réalisation des tests. Les sous-traitants interviennent de plus en plus en matière d'innovation, pour eux-mêmes comme pour leurs clients, créant ainsi une plus grande valeur ajoutée pour l'ensemble de la chaîne.

En parallèle, la situation des sous-traitants est **fragilisée par une mise en tension permanente** entre les achats de matière et les donneurs d'ordre, dont le niveau d'exigence est croissant et qui reportent sur leurs sous-traitants une partie des contraintes auxquelles ils sont soumis, notamment en matière de flexibilité, de délais de règlement, etc. Le système de **financement des investissements**, l'appui au développement de structures de **recherche**, de **veille**, d'accompagnement sur **l'évolution des compétences** et la **formation** doivent alors s'adapter aux réalités d'entreprises plus petites, plus spécialisées, plus « techniciennes ». La coopération entre sous-traitants et donneurs d'ordre doit être renforcée pour **permettre une véritable synergie**.

#### **- La nécessité d'améliorer la capacité d'organisation des entreprises**

La compétitivité des entreprises dépend, bien évidemment, de la maîtrise des technologies liées à leur secteur d'activité. Mais cela ne suffit plus. Contribue également très largement à cette compétitivité la **capacité à définir des stratégies adaptées** au contexte et à **optimiser les processus de conception, de production et de commercialisation** mis en œuvre. Chaque entreprise doit s'organiser pour mobiliser l'ensemble de ses savoir-faire et compétences et pour savoir réagir rapidement aux modifications de l'environnement (qu'elles viennent de la demande des clients, des concurrents, des réglementations, des évolutions technologiques, etc.). Si les plus grandes entreprises sont capables de consacrer des ressources importantes à ces aspects, les petites entreprises restent à l'écart du mouvement. Les PME souffrent d'un déficit d'information sur ce qu'il est possible de faire pour produire moins cher sur place (la meilleure solution n'étant pas systématiquement la délocalisation).

Des initiatives comme l'opération « production performante », menée par les CCI avec un financement du Conseil Régional, qui permet à des PME de bénéficier de conseils en organisation de leur production, doivent être encouragées. Les PME doivent pouvoir s'organiser pour mieux accompagner certains thèmes majeurs comme **la gestion de projets innovants, la veille concurrentielle, la logistique, les achats** et plus largement la gestion globale de l'entreprise. On parle de « **technologies organisationnelles** ». Certaines de ces activités peuvent faire l'objet de partages de ressources (cf. ci-dessus sur les nouvelles coopérations entre entreprises).

#### **- Le rôle accru de la fonction transport - logistique**

Parmi les facteurs d'économie importants figure la gestion des stocks et des déplacements. Il est nécessaire d'assurer au moindre coût l'accessibilité des pièces aux espaces de montage et des produits finis au marché. **De nouveaux métiers se développent**, ou évoluent, autour des espaces de stockage et de la gestion des flux tendus. Là aussi, les grandes entreprises ont

tendance à externaliser cette fonction, et les risques inhérents, vers leurs sous-traitants, qui doivent apprendre ces nouveaux métiers ou vers des spécialistes de la logistique.

Les problématiques d'approvisionnement doivent être prises en compte dans l'installation d'un nouveau site et les évolutions futures autant que possible anticipées. Autour des grands sites de production, il faut réserver des espaces pour l'installation de « **parcs fournisseurs** », où les sous-traitants peuvent être présents. Il faut aussi assurer **l'accessibilité de ces sites par les moyens de transports** (pour le fret et les salariés). Pour les plus petits sites, éventuellement intégrés dans des zones urbaines où la mixité des activités est importante, l'analyse de ces contraintes doit également être faite en lien avec l'environnement du site, pour des raisons de limitation des nuisances comme on l'a vu précédemment, mais aussi de limitation des coûts.

Dans les modes de transport à privilégier, il reste beaucoup d'efforts à faire sur l'amélioration des **liaisons multimodales** et notamment l'utilisation renforcée de **la voie d'eau**, qui permet, pour des produits non périssables, une grande régularité.

Enfin, au fur et à mesure que s'éloignent du cœur des villes les sites industriels se développent de nouvelles activités logistiques à proximité des marchés. Les emplois créés sont de plus en plus qualifiés mais peuvent être **une piste d'emploi pour les salariés qui trouvent moins de débouchés dans l'industrie manufacturière**.

#### - **La nécessaire prise en compte des problématiques de protection de l'environnement**

De nos jours, la protection de l'environnement ne peut ni être laissée de côté, ni être le fait d'un seul des acteurs présents. Les entreprises doivent prendre en compte la protection de l'environnement dans leurs processus. Elles sont toutes concernées, qu'elles soient entreprises à risques ou qu'elles n'aient à gérer que des problématiques, plus ou moins complexes, de déchets, de prise en compte du bruit, de pollution liée aux camions de chargement et déchargement, de pollution des sols, etc. La notion « d'entreprise responsable » se développe et prend du sens.

- Enfin, les **fondations d'entreprises**, présentes dans de nombreux pays anglo-saxons, jouent un rôle important dans le développement économique, par exemple par le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur. Leur intervention en France est très limitée encore de nos jours. Des évolutions fiscales et réglementaires doivent en encourager le développement.

## 1.2 **Logiques institutionnelles**

### 1.2.1 **La diversité des acteurs et des missions**

Depuis plus de quinze ans, le rôle des différents niveaux institutionnels vis à vis de l'industrie a profondément évolué.

- **Le marché et la compétition sont devenus mondiaux. L'OMC** (Organisation Mondiale du Commerce) fixe des règles dans une optique de libre-échange, non sans difficultés.

- **L'Union Européenne**, si elle n'a pas de compétences spécifiques sur le développement économique, joue cependant un rôle de plus en plus important par ses politiques liées à la libre concurrence et aux réglementations, notamment environnementales. Le besoin d'une

véritable politique industrielle en faveur d'un développement économique équitable à l'échelle européenne apparaît, pour simplifier les échanges intracommunautaires et assurer une certaine protection vis à vis de la concurrence internationale. L'Union Européenne joue également un rôle important au travers de ses politiques de développement territorial (accompagnées par des co-financements « objectif 2 »).

- **L'Etat**, après s'être profondément désengagé, relance une politique industrielle nationale offensive, visant à encourager les synergies et l'innovation, par les **pôles de compétitivité**. S'il paraît impossible de relancer les grands programmes passés, il semble aujourd'hui tout aussi impensable que l'Etat ne soit pas impliqué dans la définition d'une ambition économique et notamment industrielle forte, derrière laquelle les énergies puissent se fédérer plus facilement.

- La logique de territoire est un aspect important de la mise en œuvre de synergies. **Les Régions** sont ainsi devenues les chefs de file de la politique économique, et par là même industrielle, territoriale. Même si le poids de la Région Ile de France est très important, et que l'échelle de la région est trop grande pour l'ensemble des actions concrètes à mener, le Conseil Régional doit définir ses grandes ambitions et afficher des choix pour l'avenir du développement économique francilien au service de l'attractivité de l'Ile de France. Il doit aussi se doter des moyens d'appliquer sa politique régionale (par exemple par l'établissement de l'agence foncière régionale).

- En Ile de France, **les départements**, dont le poids économique est parfois équivalent ou supérieur à des régions de province, se positionnent également comme acteurs du développement économique, au travers de structures spécifiques comme les agences de développement économique, avec des ambitions locales fortes. **Les communes et les intercommunalités** veulent aussi défendre leurs intérêts. La multiplicité des acteurs et, bien souvent, l'importance de leur poids politique rendent l'application d'une politique territoriale coordonnée à l'échelle régionale difficile.

- D'autres acteurs interviennent dans le paysage institutionnel : **les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les partenaires sociaux**.

- **Les organisations professionnelles** sont chargées de **représenter leurs adhérents et de préserver leurs intérêts** vis à vis de tous les niveaux de nos institutions. Elles font du lobbying au niveau national et européen sur les lois et les réglementations. Elles participent aux évolutions des normes. Elles ont un rôle d'appui à leurs adhérents et organisent des échanges en fonction de leurs besoins, sur des thèmes aussi variés que la veille sur les évolutions technologiques, la sécurité, la formation professionnelle, la gestion des ressources humaines et l'appui aux entreprises en matière de droit du travail, le développement durable, etc. Elles assurent un rôle de représentation externe, de communication, vers des populations comme les futurs embauchés ou les clients potentiels, notamment à l'export. Elles rassemblent soit des entreprises qui concourent à un même type d'activités (GIFAS pour l'aéronautique et le spatial, FIM pour les industries mécaniques, CCFA pour l'automobile, FIEEC pour l'électricité, l'électronique et la communication, ...), soit des entreprises qui ont les mêmes conventions collectives (GIM pour la métallurgie, ...).
- Les Chambres Consulaires (Artisanat, Métiers, Commerce et Industrie), établissements publics de l'Etat administrés par des dirigeants d'entreprise élus, assurent la représentation des intérêts de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et des services de leur

circonscription. La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Paris – Ile-de-France, quant à elle, exerce une mission consultative auprès des collectivités locales et pouvoirs publics en faisant valoir les préoccupations, attentes et besoins de l'ensemble de ses 450 000\* ressortissants, exprimant ainsi le point de vue de l'économie.

Particulièrement impliquées dans la formation en alternance, des premiers niveaux de qualification aux grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC) et d'ingénieurs (ESIEE, ESIGETEL), par la formation initiale ou la formation continue, les CCI franciliennes forment annuellement au sein de leurs 60 établissements, plusieurs milliers de jeunes (dont près de 20 000\* formés en alternance) et d'adultes (dont 50 000\* salariés en formation continue).

Avec Paris-Nord Villepinte, les Palais des congrès de Paris et de Versailles ou encore le Parc d'expositions de Paris Le Bourget, elles gèrent des équipements qui dynamisent l'activité des entreprises et participent à l'attractivité de la région-capitale.

De par leur implantation territoriale, les CCI constituent sur l'ensemble des huit départements d'Ile-de-France un réseau de première proximité concourant à l'animation économique des territoires et accompagnant les entreprises dans toutes les étapes de leur vie : création, développement, transmission ...

\* source : CRCI Paris Ile-de-France (données 2004)

- Les partenaires sociaux

Par leur présence dans l'entreprise comme à l'extérieur de l'entreprise, au travers des institutions ou organismes à gestion paritaire, les partenaires sociaux ont toute légitimité à peser et agir sur les dynamiques économiques et sociales territoriales quelles qu'elles soient.

Ils ont capacité :

- à agir pour participer, au travers de la COPIRE, aux études et perspectives sur l'évolution des métiers, l'orientation des jeunes, l'évolution des qualifications.
- à jouer également un rôle important dans l'accès des salariés à la formation, à la qualification et notamment sur des publics prioritaires.
- à accompagner les entreprises et particulièrement les TPE - PME dans leurs choix de formation, d'accompagnement des parcours professionnels en lien avec des stratégies articulées entre le développement territorial et professionnel.
- à construire partout où cela est nécessaire le dialogue social territorial permettant de faciliter à la fois le développement économique et les mobilités professionnelles et territoriales.

## 1.2.2 Les leviers d'interventions

- La politique foncière et les politiques liées à l'urbanisme sont des leviers fondamentaux à la disposition des responsables publics pour orienter une véritable politique industrielle. Les grandes orientations peuvent être données dans le SDRIF. L'usage des terrains, la construction d'équipements, les règlements d'urbanisme sont autant de facteurs d'encouragement ou de limitation des implantations industrielles.

- A tous les niveaux des institutions, **la politique fiscale** est aussi un outil important d'intervention pour favoriser ou non le développement économique de certains territoires. La multiplicité des outils, et des acteurs qui les portent, en rend l'application difficile et peu lisible pour les entreprises.

- Depuis peu, l'incitation à des financements à la fois publics et privés, voire même, sur le modèle de nombreux autres pays, à des **partenariats public-privé (PPP)** se développe. Leur mise en œuvre reste peu aisée.

- Les Institutions, et en particulier les Régions, peuvent mener des actions concrètes pour répondre aux besoins des entreprises dans un certain nombre de domaines connexes à leur activité mais essentiels pour leur compétitivité. Il s'agit de la **formation professionnelle** des jeunes et tout au long de la vie, de l'**accessibilité des sites** industriels, de la mise à disposition de **logements**, de **qualité de vie**, d'**accueil de travailleurs, de chercheurs et d'étudiants d'étrangers**, etc. La contrainte forte concerne le besoin d'anticipation, essentiel, vu le temps de mise en œuvre de programmes d'infrastructures ou de logements.

- Les différentes institutions ont pour objectif d'améliorer l'attractivité de leur territoire et, particulièrement pour l'Ile de France, de renforcer sa place de grande métropole internationale. L'Ile de France manque de **visibilité à l'international** sur le plan économique et de l'innovation du fait de la variété et de l'émiettement des pôles d'excellence actuels, en particulier dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, qu'il s'agisse des universités ou des grandes écoles. Les anglo-saxons valorisent leurs **campus**, espaces regroupant de très nombreuses structures d'enseignement et de recherche. Nous n'avons pas en Ile de France de regroupements comparables, facilement identifiables, ce qui nous pénalise fortement dans les classements de grandes écoles et universités, qui se font sur des critères de nombre d'élèves ou de nombre de publications.

- Enfin, les institutions doivent trouver un juste équilibre entre l'indépendance des entreprises et la **responsabilité sociale** qui peut découler de certaines défaillances d'entreprises (restructurations, évolutions des métiers, déplacements d'entreprises, etc.). Elles doivent prendre en charge les « exclus » du système, travailler en étroite collaboration avec les responsables d'entreprises pour, une nouvelle fois, anticiper et accompagner les évolutions, préparer les évolutions de compétences, aider les reconversions, ouvrir les portes de nouveaux métiers (dans le Nord, reconversion des anciennes ouvrières du textile sur des emplois de l'industrie automobile).

## 1.3 Monographie des principaux pôles d'activité industriels

### 1.3.1 Le découpage retenu et ses limites

La nomenclature classique, tel que présentée ci-dessous, n'est plus adaptée à la réalité des organisations.

Nous avons vu qu'il est difficile d'avoir une vision précise du nombre d'emplois de l'industrie, du fait de la tertiarisation de certaines activités, de l'intérim, etc.

Faire une analyse précise de chaque activité industrielle est également très difficile, de nombreux secteurs trouvant des applications dans un grand nombre d'activités différentes. Que l'on évoque la métallurgie, qui regroupe des activités comme l'automobile ou l'aéronautique, traditionnellement présentées de manière différenciée et qui rassemble près de 50% des emplois industriels en Ile de France, ou que l'on parle d'optique, secteur en développement qui trouve des applications dans le spatial, dans la santé ou dans les TIC, on se rend compte que les nomenclatures ne sont que peu représentatives de la complexité de la

réalité industrielle. Elles ne prennent pas non plus en considération la part désormais croissante de services associés aux produits, qu'il s'agisse de financements, de service après-vente, d'entretien ... et ce aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

NES 16	NES 36	Détails du contenu
EC Industries des biens de consommation	C1 : Habillement, Cuir	Habillement, fourrures, cuir et chaussures
	C2 : Edition, imprimerie, reproduction	
	C3 : Pharmacie, parfumerie, entretien	
	C4 : Industries des équipements du foyer	Meubles, bijouterie, instruments de musique, articles de sports, jeux, appareils électroménagers, appareils de réception, enregistrement du son et de l'image, matériel d'optique et de photographie, horlogerie, ...
ED : Industrie automobile	D0 : Industrie automobile	Industrie automobile et équipements automobiles
EE Industries des biens d'équipement	E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Y compris cycles, motocycles, ...
	E2 : Industries des équipements mécaniques	Constructions métalliques, chaudronnerie, machines et équipements mécaniques (usage général ou spécifique, agricoles, machines-outils, ...), réservoirs, citernes, radiateurs et chaudières pour chauffage central, armes et munitions, ...
	E3 : Industries des équipements électriques et électroniques	Machines de bureau, matériel informatique, moteurs, génératrices et transformateurs électriques, appareils d'émission et de transmission hertzienne, appareils de téléphonie, imagerie médicale et radiologie, appareils médico-chirurgicaux, équipements d'aide à la navigation, instrumentation scientifique et technique, équipements de contrôle, ...
EF Industries des biens intermédiaires	F1 : Industries des produits minéraux	Extraction de minerais métalliques et minéraux divers, fabrication de verre, de céramique, ...
	F2 : Industrie textile	Filatures et tissages, produits textiles, étoffes et articles en maille, ...
	F3 : Industries du bois et papier	Travail du bois, pâte à papier, papier, carton, articles en bois, en papier et en carton
	F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	Chimie minérale et organique (gaz industriels, colorants et pigments, produits azotés et engrais, peintures, vernis, produits explosifs, colles et gélatines, huiles essentielles, ...) parachimie, fibres artificielles ou synthétiques, caoutchouc, transformation des matières plastiques
	F5 : Métallurgie et transformation des métaux	Sidérurgie et première transformation de l'acier, production de métaux non ferreux, fonderie, services industriels du travail des métaux, produits métalliques, récupération, ...
	F6 : Industries des composants électriques et électroniques	Matériel électrique (distribution et commande électrique pour haute et basse tension, fils et câbles isolés, accumulateurs et piles électriques, lampes, éclairage, appareils électriques pour moteurs et véhicules, ...), Composants électroniques actifs et passifs

Pourtant, notre rapport ne peut se passer d'une analyse par secteur d'activité. Nous avons retenu, pour l'analyse des secteurs les plus importants en nombre d'emplois, la nomenclature classique NES. Mais nous avons également identifié, en complément, des secteurs en devenir, dont la classification n'est pas si aisée à faire apparaître.

### 1.3.2 Les pôles d'activités prépondérants en terme d'emplois

NES 16	NES 36	Nb étabts	% étabts	Nb emplois	% emplois
EC Industries des biens de consommation	C1 : Habillement, Cuir	8 134	17,5%	32 842	5,9%
	C2 : Edition, imprimerie, reproduction	14 058	30,2%	87 569	15,7%
	C3 : Pharmacie, parfumerie, entretien	928	2%	60 221	10,8%
	C4 : Industries des équipements du foyer	5 794	12,4%	27 994	5,%
ED Industrie automobile	D0 : Industrie automobile	372	0,8%	51 006	9,2%
EE Industries des biens d'équipement	E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	259	0,6%	28 409	5,1%
	E2 : Industries des équipements mécaniques	3 396	7,3%	54 723	9,8%
	E3 : Industries des équipements électriques et électroniques	3 567	7,7%	75 181	13,5%
EF Industries des biens intermédiaires	F1 : Industries des produits minéraux	1 443	3,1%	18 865	3,4%
	F2 : Industrie textile	1 022	2,2%	6 012	1,1%
	F3 : Industries du bois et papier	1 086	2,3%	10 663	1,9%
	F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	1 390	3%	29 365	5,3%
	F5 : Métallurgie et transformation des métaux	3 873	8,3%	44 297	8%
	F6 : Industries des composants électriques et électroniques	1 252	2,7%	29 651	5,3%
<b>ENSEMBLE</b>		<b>46 574</b>	100%	<b>556 798</b>	100%

Source Insee / Sirène - au 1<sup>er</sup> janvier 2003

Les secteurs les plus importants en nombre d'emplois sont donc :

- Edition, imprimerie, reproduction
- Industries des équipements électriques et électroniques
- Pharmacie, parfumerie, entretien
- Industries des équipements mécaniques
- Industrie automobile
- Métallurgie et transformation des métaux

Le secteur de l'aéronautique et du spatial, bien que moins important en effectifs, est aussi détaillé dans ce rapport, du fait de sa forte représentation en Ile de France par rapport à l'ensemble de l'activité industrielle française.



## L'édition – imprimerie - reproduction

<p><b><u>Le secteur</u></b></p>	<p>Ce secteur regroupe des activités très différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'édition</b>, industrie sans usines qui relève presque plus des services que de l'industrie, à haut niveau de qualification.</li> <li>- <b>L'imprimerie de labour</b>, autour de machines dont les technologies évoluent sans cesse, sur les marchés du livre, des imprimés publicitaires et des périodiques.</li> </ul> <p>Les <b>T.I.C.</b> sont très présentes dans l'imprimerie et l'édition.</p> <p>La main d'œuvre se caractérise par un <b>haut niveau de qualification</b> et d'encadrement et une rémunération supérieure à la moyenne régionale.</p> <p>Un tissu très dense de PME, mais aussi de grandes entreprises (dont ¼ des salariés dépend de groupes étrangers).</p> <p>Des organisations professionnelles bien structurées.</p>	
<p><b><u>Quelques chiffres</u></b></p>	<p><b>La première industrie d'Ile de France en nombre de salariés :</b> Avec 15 000 établissements et 86 000 salariés (dont 40.000 à Paris), soit 15 % des effectifs industriels de la région et 40% des effectifs nationaux du secteur.</p> <p><b>Très centralisée sur Paris :</b> Paris concentre 50 % des effectifs franciliens du secteur (Hauts de Seine : 18 %).</p>	
<p><b><u>Evolution</u></b></p>	<p>Les principales évolutions de ces dernières années concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accélération de la <b>concentration</b> dans les deux secteurs</li> <li>- Une <b>évolution technologique</b> très forte, qui modifie les relations clients – fournisseurs, fragilise les petites imprimeries de moins de 10 salariés et menace le support papier</li> <li>- Une place importante de l'<b>innovation</b> comme moteur important de croissance, par des gains de productivité et le développement de nouveaux services et applications</li> <li>- Des difficultés liées à l'<b>environnement à gérer</b> (bruit – livraisons – déchets)</li> <li>- Le problème de l'<b>âge des dirigeants</b> (43 % des dirigeants ont plus de 60 ans) et donc la perspective d'un important mouvement de cession d'entreprises à accompagner.</li> <li>- La fermeture de la section Beaux Livres de l'Imprimerie Nationale</li> </ul>	
<p><b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b></p>	<p style="text-align: center;"><b>POINTS FORTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité, réactivité</li> <li>- Bon positionnement sur le marché (surtout dans l'édition)</li> <li>- Proximité d'un marché important</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>POINTS FAIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences en management stratégique et financier insuffisant</li> <li>- Petite taille des PME PMI</li> <li>- Age des dirigeants</li> </ul>
<p><b><u>Nos propositions</u></b></p>	<p>Les principales orientations à prendre pour les prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SE MODERNISER</b> pour gagner en productivité et s'adapter aux évolutions technologiques</li> <li>- <b>SE CONCENTRER</b>, essentiel pour les petites PME mais difficile à réaliser</li> <li>- <b>S'OUVRIR SUR L'EUROPE</b> et les nouveaux marchés</li> <li>- <b>INNOVER</b> et offrir de nouveaux services</li> </ul> <p>Pour accompagner ces orientations est nécessaire la mise en œuvre d'une politique de soutien à la filière graphique régionale, autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'actions collectives sur les outils pour <b>améliorer les capacités des entrepreneurs</b> à adopter des stratégies plus favorables au développement de leur entreprise (formation des dirigeants à la définition d'une stratégie efficace, meilleure prise en compte de la fonction commerciale au sein de l'entreprise, soutien de projets collectifs de regroupements et de partenariats)</li> <li>- d'actions collectives sur l'<b>intégration des systèmes informatiques</b>, la définition de standards d'échanges de données, l'appropriation des nouvelles technologies d'impression numérique</li> <li>- de l'accompagnement de la <b>transmission et de la reprise des sociétés</b></li> <li>- d'une <b>aide aux projets individuels</b> dans le cadre de la création d'entreprises</li> </ul>	

## Les équipements électriques et électroniques

<u>Le secteur</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La filière électrique et électronique se caractérise par <b>des domaines d'activités très diversifiés</b> : Fils et câbles électriques, Appareillages électriques d'installation et applications domotiques, matériels électroniques, travaux génie électrique, électrotechnique, matériel électrique pour l'industrie, le bâtiment, appareils d'équipement ménager.</li> <li>• <b>La répartition des activités est la suivante</b> : 50% biens d'équipements, 31% biens intermédiaires et 19% biens de consommation.</li> <li>• <b>Plusieurs très grandes entreprises françaises leader en Europe</b> : Schneider, Legrand, Thomson, Nexans, Alcatel, Thalès.</li> <li>• <b>Importance des distributeurs</b> (REXEL, SONEPAR) et des <b>partenariats contractuels</b> entre les industriels pour maîtriser les évolutions du couple produits/ marchés</li> <li>• Les intérêts du secteur sont représentés pour l'essentiel par la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication).</li> </ul>	
<u>Quelques chiffres</u>	<p>Peu, voire pas d'informations statistiques régionales.</p> <p>Au niveau national, la FIEEC rassemble 1200 entreprises et 300 000 emplois pour près de 75 milliards d'euros de CA dont 40 milliards à l'exportation en 2003. 7% du CA est consacré à la R&amp;D.</p>	
<u>Evolution</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Profondes restructurations depuis 10 ans, dynamisme important</b> lié au développement du marché de la téléphonie mobile et des services informatiques, puis, depuis 2000, <b>une détérioration de l'activité</b> liée à la saturation progressive des marchés et à la surabondance des stocks.</li> <li>- <b>Concurrence accrue</b> en provenance des pays européens et de l'Asie.</li> <li>- <b>Actionnariat de plus en plus mondial et boursier</b></li> <li>- <b>Les parts de marché conservées en France</b> correspondent aux <b>produits à haut contenu technologique associés à des services clients</b> (technologies de pointe, automatismes, domotique, ...), d'où l'importance capitale :  <ul style="list-style-type: none"> <li>De la <b>R&amp;D</b> pour la création de technologies pointues</li> <li>Des <b>directives réglementaires</b> qui font évoluer les exigences et les performances au niveau de la sécurité des biens et des personnes (développement durable)</li> </ul> </li> <li>- Une industrie que <b>se mondialise avec une présence française très forte</b></li> </ul> <p><b>En Ile de France, des sièges sociaux</b> assurant la maîtrise du marketing, des finances et de la commercialisation, mais <b>des activités de production voire de recherche délocalisées d'abord en province, puis à l'étranger</b>, dans les pays émergents tels que la Pologne, la Turquie et l'Asie. Le développement des entreprises se fait par le rachat de filiales hors de France et non par des investissements en France. Un retour des activités de production en Ile de France n'est pas envisageable pour des raisons de surcoût par rapport aux investissements à l'étranger.</p>	
<u>Points forts</u> <u>Points faibles</u>	<p>POINTS FORTS</p> <p>Haute valeur ajoutée De nombreuses PME innovantes</p>	<p>POINTS FAIBLES</p> <p>Baisse des prix du marché qui entraîne des besoins accrus de rationalisation</p>
<u>Nos propositions</u>	<p>Les actions à mener sur ce secteur d'activité visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer fortement <b>la recherche et l'innovation</b>, les facteurs-clés de succès pour faire face à la rapidité de l'évolution des techniques et à la montée de la concurrence en: <ul style="list-style-type: none"> <li>- favorisant les <b>programmes de recherche coopératifs</b> et leurs financements,</li> <li>- anticipant l'impact des <b>nouvelles réglementations communautaires</b> et nationales en matière contractuelle pour permettre l'application rapide par les entreprises</li> <li>- participant activement aux travaux des <b>organismes de normalisation européens et internationaux</b></li> <li>- mettant en place une <b>politique environnementale</b> compatible avec les contraintes économiques et techniques des entreprises</li> </ul> </li> <li>• Créer des <b>nouvelles filières de formation</b> pour répondre aux évolutions de compétences nécessitées par les marchés</li> <li>• Renforcer la <b>politique commerciale</b> des entreprises par un renouvellement des offres et par des <b>partenariats publics et privés ciblés</b></li> </ul>	

## La pharmacie – parfumerie - entretien

<b><u>Le secteur</u></b>	<p>Regroupe l'industrie pharmaceutique (60% des effectifs) et la fabrication des savons, parfums et produits d'entretien (40% des effectifs).          Le génopôle d'Evry est un des pôles d'excellence de la Région.          Taux d'encadrement très élevé (75%), dû à la présence de nombreux sièges sociaux où sont exercées des activités de direction, d'administration, de marketing et d'innovation.</p>	
<b><u>Quelques chiffres</u></b>	<p>L'Ile de France accueille 30% des effectifs nationaux du secteur.          De petits établissements (60% des établissements ont moins de 10 salariés) ... et de très gros (82% des salariés travaillent dans des établissements de plus de 100 salariés).          50% de la production française de médicaments est exportée.          Taux de féminisation important : environ 60%</p>	
<b><u>Evolution</u></b>	<p>Forte concentration du secteur, s'inscrivant dans un contexte de réforme des systèmes de soins et de maîtrise des dépenses de santé, qui entraîne une érosion du nombre d'emplois plus forte en Ile de France qu'ailleurs en France.          Croissance importante des coûts de recherche, notamment autour des biotechnologies.          Taux de dépendance très élevé du secteur : plus de 90% des effectifs dépendent d'un groupe. Pour près de la moitié d'entre eux, il s'agit d'un groupe étranger.          De nouveaux métiers, nés de la rapidité de l'innovation et de la nécessité de décloisonner les disciplines.</p>	
<b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b>	<p><b>POINTS FORTS</b>          Qualité de la recherche          Proximité des centres de décisions institutionnels</p>	<p><b>POINTS FAIBLES</b>          Dépendance étrangère          Un plus grand dynamisme dans de nombreux autres pays          Coûts de revient et fiscalité défavorables          De forts renouvellements de personnel en 2008 – 2010 à anticiper</p>
<b><u>Nos propositions</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La recherche est un enjeu majeur de ce secteur d'activité.              Il est essentiel de renforcer la coopération scientifique et les partenariats publics – privés, et de ne pas manquer la « révolution biotechnologique ».              L'accueil des projets de recherche fondamentale dans les groupes privés pourrait être favorisé (avec des aides fiscales), ce qui faciliterait le passage vers la recherche appliquée.</li> <li>• L'image de l'industrie, et plus largement des carrières scientifiques, doit être revalorisée, pour assurer les compétences nécessaires dans cinq ans. Le risque est fort de manquer de pharmaciens et de chercheurs.</li> </ul>	

## La mécanique et la première transformation des métaux

<b><u>Le secteur</u></b>	<p><b>Les activités</b> de l'industrie mécanique regroupent un grand nombre de domaines, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail des métaux</li> <li>• La fabrication de machines et équipements (évolution « mécatronique »)</li> <li>• Les instruments de précision (très « électronique »)</li> </ul> <p>Elles produisent des pièces destinées à être incorporées dans des ensembles (éléments usinés, pompes, vannes,...) mis sur le marché par d'autres secteurs (automobile, aéronautique...) et des équipements qui assureront la production d'autres industries (équipements de manutention, machines pour le textile, le bois, l'imprimerie, ...)</p> <p>Elles sont de ce fait particulièrement dépendantes des investissements industriels des autres branches et des pays en développement et sont confrontées à la concurrence des autres grands pays producteurs de biens d'équipements (Allemagne, Etats-Unis, Italie,...)</p> <p>Secteur des instruments de précision : existence d'un pôle régional, voire national conséquent, adossé à un potentiel de recherche publique fort, mais insuffisamment exploité.</p>	
<b><u>Quelques chiffres</u></b>	<p>105 000 emplois dans 6 700 établissements :</p> <p>Grosse part de petites entreprises :</p> <p>15 000 emplois dans les entreprises &lt; à 10 salariés</p> <p>18 700 emplois dans les entreprises &gt; à 250 salariés</p>	
<b><u>Evolution</u></b>	<p>Dispersion sectorielle et géographique forte.</p> <p>Un des enjeux : une sur représentation des classes d'âge élevées.</p> <p>Évolution plutôt négative de l'emploi du secteur dans la région depuis 10 ans (surtout pour les petites entreprises).</p> <p>Des contraintes fortes de localisation en IDF : engorgement, prix des terrains, ... et tendance à la dissociation de fait de la production et des activités de « tertiaire industriel ».</p> <p>Non attractivité des métiers concernés pour les jeunes.</p> <p>Des relations réelles avec l'enseignement professionnel mais une pratique partenariale peu développée entre les entreprises et des relations avec la recherche souvent laissées à l'initiative des entreprises (sauf travaux des cinq centres techniques de la Mécanique et interventions du CRITTMECA, soutenu par le Conseil Régional d'Ile de France).</p>	
<b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b>	<p><b>POINTS FORTS</b></p> <p>spécialisation élevée</p> <p>Diversité des entreprises</p> <p>Existence de relations commerciales fortes</p> <p>Proximité des clients et d'un grand nombre d'autres partenaires</p>	<p><b>POINTS FAIBLES</b></p> <p>Taille des entreprises</p> <p>Rentabilité</p> <p>Anciennement de l'implantation dans le tissu urbain et agglomération urbaine peu favorable aux ateliers industriels</p> <p>Dissociation ateliers / autres fonctions</p> <p>Niveau d'investissement matériel faible</p>
<b><u>Nos propositions</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre plus attirante l'image de l'industrie auprès des jeunes pour permettre le renouvellement des compétences lié au phénomène du « papy boom ».</li> <li>• Assurer l'adaptation des compétences aux besoins par le rapprochement des formations et des bassins d'emplois et l'adaptation de la formation professionnelle.</li> <li>• Poursuivre la politique de différenciation par la technologie et les services.</li> <li>• Développer les relations partenariales entre les entreprises du secteur pour renforcer la lisibilité par rapport aux donneurs d'ordre.</li> <li>• Intégrer le poids des contraintes réglementaires.</li> <li>• Innover pour exporter et dépasser le faible développement du marché local.</li> <li>• Anticiper le redéploiement des entreprises sur le territoire francilien, lié aux problèmes de surface, de transport, aux évolutions environnementales, aux besoins de réorganisation, ...</li> </ul>	

## L'automobile

<p><b><u>Le secteur</u></b></p>	<p>Concernant l'industrie automobile, il est d'usage de parler de <b>filière</b>, rassemblant, autour des <b>constructeurs</b> eux-mêmes, les <b>équipementiers</b>, les <b>sous-traitants</b> et les autres fournisseurs. L'Ile de France, <b>4<sup>ème</sup> région automobile mondiale</b>, a le double privilège d'accueillir deux sièges sociaux de constructeurs (Renault et PSA) et de bénéficier de la présence de toute la filière : conception, production, recherche, sous-traitance. Les principaux constructeurs étrangers ont aussi des implantations dans la région (sièges France et/ou Europe, centres de formation, centres logistiques, etc.) et 60 à 70% des fournisseurs font partie de groupes étrangers. L'industrie automobile est une industrie <b>fortement capitalistique</b>.</p>	
<p><b><u>Quelques chiffres</u></b></p>	<p>La filière automobile francilienne représente <b>13% de l'emploi industriel régional</b> soit environ <b>100 000 emplois</b> dans 400 établissements, 67 % chez les constructeurs (sans compter les intérimaires), 30 % chez les équipementiers et les fournisseurs, localisés essentiellement dans le sud ouest de l'agglomération francilienne. Environ <b>22 000 personnes travaillent dans la R&amp;D</b>, notamment au Techno centre de Renault à Guyancourt (11 000 salariés) et au Centre technique et de design PSA à Vélizy (6 000 salariés). L'Ile de France compte <b>trois sites de montage</b> d'envergure internationale : Renault à Flins, PSA à Aulnay(Citroën) et à Poissy (Peugeot).</p>	
<p><b><u>Evolution</u></b></p>	<p>De profondes mutations ont touché l'industrie automobile ces dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>internationalisation</b> de la concurrence, renforcement des contraintes de <b>rentabilité</b> de la part des actionnaires, une <b>clientèle très exigeante</b>, avec des demandes forte de personnalisation des modèles, des <b>contraintes réglementaires</b> fortes en matière de respect de l'environnement et de sécurité, le développement des <b>marchés à l'Est ou en Chine</b>, qui entraîne le déplacement de certaines activités, notamment chez les équipementiers.</li> </ul> <p>Les effets de ces mutations sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>concentration accrue</b> (fusions, achats ou coopérations) autour de plate formes communes à plusieurs modèles, d'une robotisation accrue, de l'approvisionnement en flux tendus, avec un effet important sur les fournisseurs (concentration, concurrence internationale, etc.), un recours important au <b>travail temporaire</b> et une <b>externalisation</b> des fonctions « non stratégiques ».</li> <li>- Un fort <b>accroissement de la R&amp;D</b>, notamment sur des domaines éloignés du cœur de métier (climatisation, géolocalisation, informatique, etc.).</li> <li>- Un renforcement de la <b>technicité</b> et de la <b>polyvalence</b> du personnel de production (et aussi pour l'aval, du personnel de maintenance)</li> <li>- Des contraintes de qualité et de coûts renforcées, et des <b>relations fortes entre les constructeurs et les fournisseurs</b>, avec une nécessité permanente d'innovation et d'amélioration de la productivité.</li> </ul>	
<p><b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b></p>	<p style="text-align: center;">POINTS FORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché local important</li> <li>- Environnement technologique de haut niveau</li> <li>- Présence de l'ensemble de la filière</li> <li>- Des synergies fortes avec les labos de recherche publics et des écoles de grande renommée</li> </ul>	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des fournisseurs qui doivent s'adapter aux contraintes globales</li> </ul>
<p><b><u>Nos propositions</u></b></p>	<p>Un objectif à retenir : <b>le maintien</b> de l'ensemble des fonctions de production, de recherche et de commandement en Ile de France. Pour atteindre cet objectif , des propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accompagner les sauts technologiques et organisationnels</b> nécessaires pour les PME de rang 2 et au-delà. Par exemple, besoin de visibilité à long terme sur les évolutions des normes pour mieux anticiper les investissements nécessaires.</li> <li>- <b>Ancrer et développer les savoir-faire</b> en matière de recherche, conception, design pour faire de l'Ile de France le 1er pôle européen en la matière.</li> <li>- <b>Renforcer les synergies et les coopérations</b> entre les constructeurs, les fournisseurs, les organismes de recherche, les établissements d'enseignement et les pouvoirs publics dans une démarche de « pôle de compétitivité » (même sans le label gouvernemental)</li> <li>- Veiller à l'appui aux grandes entreprises et à leurs fournisseurs en matière de <b>gestion des espaces</b> nécessaires à la mise à niveau constante des sites de production et de développement des <b>infrastructures adaptées aux flux</b> de matériel (composants et produits finis) et de personnel.</li> <li>- <b>Renouveler les compétences et les effectifs</b>, même s'il faut s'attendre à une poursuite de la diminution du nombre des emplois peu qualifiés.</li> </ul>	

## Construction navale, aéronautique et ferroviaire

<p><b><u>Le secteur</u></b></p>	<p>Si les trois activités sont représentées en Ile de France, c'est l'<b>industrie aéronautique et spatiale</b> qui occupe une place prépondérante avec 56% des établissements et 93% des emplois du secteur. C'est cette activité que nous détaillons ci-après.</p> <p>- Les activités de l'industrie aéronautique se décomposent en plusieurs domaines: Le <b>marché civil</b> (Avions de transport, régionaux, d'affaires, hélicoptères), les <b>moteurs</b>, le <b>marché militaire</b> (Avions de transport et de combat, missiles, hélicoptères), le <b>secteur spatial</b> et aussi, non spécifiques, les <b>équipementiers</b>.</p> <p>- Les établissements de ce secteur sont plutôt de <b>grandes tailles</b> (90% des salariés travaillent dans des établissements de plus de 200 personnes).</p> <p>- Le <b>faible nombre de clients</b> rend le secteur sensible aux aléas de l'économie</p> <p>- C'est un secteur de <b>haute technologie</b>, intégrant une part croissante d'électronique et de TIC. C'est aussi un secteur très capitalistique, de long terme.</p> <p>- Le recours à la sous-traitance est importante, dans le secteur mais aussi dans d'autres secteurs d'activités (métallurgie, chimie, plastiques, informatique, etc.)</p> <p>- Il a enfin une <b>dimension politique forte</b> (notamment sur le militaire), au niveau national et européen et fonctionne essentiellement sur des « programmes » à long terme.</p>	
<p><b><u>Quelques chiffres</u></b></p>	<p>Quelques chiffres au niveau national :</p> <p>100 000 salariés – CA de 25 milliards d'€ - 66 % civil et 34 % militaire 60 % d'ingénieurs et de techniciens hautement qualifiés</p> <p>En Ile de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est la <b>première région aéronautique française</b>, devant Midi-Pyrénées</li> <li>• <b>40 000 emplois directs</b> et autant d'emplois indirects, très qualifiés.</li> <li>• Principales entreprises : SNECMA, DASSAULT, EADS, THALES, ALCATEL</li> <li>• Tous les domaines d'activités sont représentés, sauf l'aéronautique civile de transport commercial (AIRBUS) – Place essentielle de l'électronique de défense.</li> </ul>	
<p><b><u>Evolution</u></b></p>	<p>Les principales évolutions des dernières années ont concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>internationalisation</b> croissante, accompagnée par une grande concentration et la construction de partenariats internationaux.</li> <li>• Un <b>accroissement de la sous-traitance</b>, de l'utilisation des <b>TIC</b></li> <li>• Un fort besoin d'<b>adaptation constante de la MO</b></li> <li>• Une montée en charge des emplois de maintenance et de services</li> <li>• Une érosion globale de l'emploi au bénéfice de la région Midi-Pyrénées</li> <li>• Une baisse régulière des effectifs</li> <li>• Une montée en puissance des zones géographiques à fort développement (à l'international), enjeu important pour les équipementiers qui doivent diversifier leurs marchés et ne pas travailler que pour les constructeurs nationaux.</li> <li>• Un impact des taux de change important</li> <li>• Une <b>recherche publique qui s'adapte</b> aux nouveaux besoins, autour de l'ONERA.</li> </ul>	
<p><b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b></p>	<p style="text-align: center;">POINTS FORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- IDF = Centre de décisions majeur</li> <li>- Bonnes relations avec le système éducatif et ses labos de recherche</li> <li>- Fort dynamisme technologique</li> </ul>	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très forte sensibilité à l'évolution du transport aérien et aux politiques publiques</li> <li>- Pyramide des âges très déséquilibrée, risques sur des compétences rares</li> </ul>
<p><b><u>Nos propositions</u></b></p>	<p>Nos préconisations concernent plusieurs domaines d'intervention :</p> <p>- Concernant l'appui aux grandes entreprises du secteur (SNECMA, DASSAULT, etc.) :</p> <p>Côté formation, assurer la mise à disposition des <b>compétences nécessaires</b> par le renforcement des <b>échanges entre écoles, pôles de recherche et industries</b>, par une <b>formation professionnelle</b> des jeunes adaptée et par une adaptation des compétences <b>tout au long de la vie</b>. Renforcer l'<b>attractivité</b> de ces professions auprès des jeunes.</p> <p>Côté infrastructures, assurer une bonne <b>desserte des sites</b> pour les personnels et les fournisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accompagner les entreprises innovantes</b> pour rester technologiquement dans la course malgré les investissements militaires américains et l'allongement de la durée de vie des programmes.</li> <li>- Moderniser les infrastructures de gestion du trafic aérien.</li> <li>- <b>Aider les PME sous-traitantes et les artisans</b> à rester eux aussi dans la course, par une aide à la recherche et aux investissements et par la formation professionnelle initiale et continue.</li> <li>- Construire <b>des synergies</b> dans lesquelles l'<b>Etat, la région et les entreprises</b> sont parties prenantes pour améliorer la visibilité à long terme et éviter les transferts d'activités.</li> </ul>	

### 1.3.3 Les filières en développement

Certaines filières, moins importantes en nombre de salariés, sont aujourd'hui en plein développement en Ile de France. Parmi ces filières, nous retenons particulièrement l'optique, les éco-industries et le multimédia. Elles sont importantes du fait de leur dynamisme, mais aussi par leur transversalité. Elles ne rentrent pas dans le schéma classique de la nomenclature des activités industrielles mais trouvent des applications, en se combinant avec d'autres technologies, dans un grand nombre de secteurs existants. Elles montrent combien la nomenclature classique est obsolète et doit évoluer pour s'adapter plus, en aval, aux besoins des clients qu'à une logique amont de système de production.

#### Les éco-industries

<p><u>Le secteur</u></p>	<p>On désigne par <b>éco-industries</b> l'ensemble des <b>entreprises produisant des biens et services capables de mesurer, d'empêcher, de limiter ou de corriger les dégâts occasionnés à l'environnement</b>, tels que les pollutions de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes (définition de l'OCDE). Nous sommes au cœur des principes de développement durable. Sont concernées par ce secteur des entreprises pour lesquelles l'éco-activité est centrale et d'autres dont elle n'est pas le cœur de métier.</p> <p><b>Différentes sous-filières</b> existent : l'eau, les déchets, l'air, les énergies, le bruit, les sols.</p> <p>S'y côtoient <b>différents types d'entreprises</b> : grands prestataires de services, sociétés de conseil, collecteurs – récupérateurs, fabricants et distributeurs d'équipements et d'appareils de mesure.</p> <p>Les débouchés : essentiellement <b>la satisfaction de besoins collectifs</b> (avec pour clients les collectivités publiques), mais aussi les entreprises tertiaires et industrielles. La commande publique, les dispositifs régionaux, départements et locaux de gestion des déchets, de protection de l'air, de prévention des risques, de plan de lutte contre le bruit, la constitution d'agendas 21, etc., alimentent le marché des éco-industries.</p>	
<p><u>Quelques chiffres</u></p>	<p>Entre 45 000 et 50 000 emplois directs concernés en Ile de France, essentiellement autour des déchets et de l'eau (soit 30% du total national). 15 à 20% de l'activité est réalisée à l'export.</p> <p>Un CA national de la filière estimé à 27 milliards d'euros.</p>	
<p><u>Evolution</u></p>	<p>Les <b>perspectives de développement</b> de ces activités à l'échelle européenne sont très <b>importantes</b>, sur les activités existantes (eau, air, géothermie) comme sur des activités émergentes (dépollution, HQE (Haute Qualité Environnementale), énergies renouvelables). Les <b>évolutions sont très rapides</b> et certaines régions d'Europe ont pris de l'avance. L'Ile de France, qui a la capacité de recherche, la diversité des entreprises et le marché adéquat doit se positionner.</p> <p>La <b>réglementation</b> sera aussi un facteur d'évolution incontournable.</p> <p>La CCI de Versailles Val d'Oise Yvelines se mobilise sur la création d'un réseau sur le 78 et le 95 autour de <b>grands donneurs d'ordre</b> (VEOLIA, SUEZ, BOUYGUES, VINCI), de <b>PME-PMI souvent spécialisées</b> autour des déchets, de <b>formations à l'environnement</b> (dont des Mastères), de <b>centres de recherche publics et privés</b> et de <b>grands équipements</b> (station d'épuration d'Achères, projet « Aurore » de Cergy Pontoise, Azalys à Carrières sous Poissy, etc. D'autres initiatives, autour d'écoparc ou d'écocités se multiplient, mais sont encore au démarrage.</p>	
<p><u>Points forts</u> <u>Points faibles</u></p>	<p>POINTS FORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un marché très important</li> <li>- Présence de l'ensemble des acteurs (entreprises, recherche, compétences)</li> </ul>	<p>POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un certain retard par rapport à d'autres régions et pays européens dans l'organisation et la lisibilité de la filière</li> <li>- Nécessité de maîtriser les risques (gestion de déchets, sites pollués, transports difficiles) et les images négatives liées à certaines activités</li> </ul>
<p><u>Nos propositions</u></p>	<p>Le marché francilien est important et les besoins vont croissants. Nos propositions visent donc à développer l'efficacité de la filière par une <b>mise en réseau</b> renforcée de l'ensemble des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Promouvoir la filière</b>, les entreprises et les métiers, notamment à l'international. Encourager la création d'entreprises, l'acquisition de brevets, développer la veille, etc.</li> <li>- <b>Valoriser les compétences</b> en renforçant l'offre de formation actuelle et <b>appuyer l'innovation</b>, notamment chez les PME et les sous-traitants de la filière.</li> <li>- Appuyer <b>les projets territoriaux</b> et la création d'un <b>réseau francilien</b> fédérant les structures publiques, les activités de R&amp;D, les fédérations professionnelles, les grands groupes et les PME de la filière.</li> <li>- S'appuyer sur une optimisation de l'impact et de la lisibilité des <b>politiques régionales</b> en matière environnementale pour favoriser l'émergence de l'éco-région.</li> <li>- Utiliser <b>la DRIRE et l'ADEME</b>, notamment en matière d'accompagnement de la mise en œuvre des nouvelles normes.</li> </ul>	

## L'optique

<p><b><u>Le secteur</u></b></p>	<p>L'optique est une science de la physique qui observe et modélise les <b>phénomènes liés à la lumière</b>. On distingue l'<b>optique « structurante »</b>, qui correspond à l'ensemble des établissements producteurs de biens intermédiaires optiques (lasers, lentilles, etc.) de l'<b>optique « diffusante »</b>, qui correspond à l'ensemble des établissements consommateurs de biens intermédiaires optiques (équipementiers, systémiers qui intègrent les sources et/ou composants optiques dans leurs produits comme la santé, l'automobile, etc.).</p> <p>L'optique nécessite des <b>investissements capitalistiques lourds</b> (plates-formes, bancs,...). Les industriels sont prioritairement dans une logique de stratégie de la valeur ajoutée qui repose fortement sur les services : R&amp;D, maintenance, design et distribution. Les industriels de l'optique visent des marchés à <b>forte exposition internationale</b>. Ils sont dans une logique de diffusion de leurs technologies dans des industries autres que l'optique. De plus, d'un point de vue technique, la <b>combinaison de l'optique avec d'autres technologies</b> est nécessaire au développement de produits.</p> <p>Chacune des strates de la filière a ses activités de recherche, de développement et de services. <b>Entre le composant de base et l'application</b> qui met en œuvre l'équipement qui intègre le composant, il existe un <b>effet levier de 1 à 6</b> en termes de valeur ajoutée.</p>	
<p><b><u>Quelques chiffres</u></b></p>	<p><b>50% du secteur optique français</b> est concentré en Ile-de-France  Chiffre d'affaires : <b>plus de 5 milliards d'euros</b>  Plus de <b>17 000 emplois (hors recherche)</b>, dont 7 000 ingénieurs et techniciens  <b>550 établissements</b>, 400 entreprises, <b>4 leaders mondiaux</b> (Alcatel, Essilor, Thales, Sagem) mais aussi de nombreuses PME.  De nombreux <b>organismes de recherche et centres de formation</b>.  <b>4 marchés dominants</b> qui rassemblent 85% des emplois en 2003 : <b>Santé et sciences de la vie, TIC, Aérospatial et Défense, Marchés de la production.</b></p>	
<p><b><u>Evolution</u></b></p>	<p>- Une <b>concurrence internationale</b> forte, avec une recherche américaine très en pointe.  - Des <b>cycles de vie de produits très courts</b>, qui posent régulièrement la question du maintien sur place de la production de la nouvelle génération de produits.  - Création, fin 1999, d'<b>Opticsvalley</b>, association pour le développement de l'optique – photonique en Ile de France, par la volonté conjuguée d'acteurs publics et privés, principalement financée par le Conseil général de l'Essonne, le Conseil régional d'Ile-de-France, Alcatel et Thalès.  Sa mission : <b>structurer, promouvoir et dynamiser la filière optique en Ile de France par la recherche, la formation et les développements technologiques.</b></p>	
<p><b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b></p>	<p style="text-align: center;">POINTS FORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche publique forte</li> <li>- Grands équipements (Soleil, Prisme...)</li> <li>- Présence en Île-de-France d'une grande diversité de compétences connexes, de savoir faire industriels très pointus, représentant de possibles débouchés</li> </ul>	<p style="text-align: center;">POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche publique insuffisamment connectée aux PME : Elle ne produit pas assez de brevets, et reste globalement peu réactive aux opportunités économiques</li> </ul>
<p><b><u>Nos propositions</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir travailler avec les grands groupes : relations avec le territoire, cycles d'investissement, relations avec les PME et la recherche publique, internationalisation,</li> <li>- Soutenir les PME dans leurs efforts de développement, de diversification, d'innovation, de veille, d'accès aux fruits de la recherche publique et d'accès aux plates-formes technologiques. Un effort particulier doit être déployé en direction des nouvelles entreprises (cycle trop long, accès à la commande publique,...) et des transmissions d'entreprises (20% de nos entreprises &gt; 30 ans)</li> <li>- Accompagner la filière à l'international et l'aider à exporter</li> <li>- Bien intégrer la recherche publique dans les logiques industrielles</li> <li>- Mettre en synergie les projets et les potentiels des territoires franciliens</li> <li>- Assurer une adéquation des formations avec les besoins en compétences pour assurer le maintien des entreprises dans la région.</li> </ul>	



## Le multimédia

<b><u>Le secteur</u></b>	Un secteur d'activité à la croissance récente. Référencement dans plusieurs catégories d'activités : les activités informatiques (réalisation de logiciels, traitement de données, banques de données), les services aux entreprises (conseils et études), les télécommunications, l'audiovisuel, l'édition, le commerce. Des TPE, des PME, quelques grandes sociétés ou filiales de grands groupes. Du personnel jeune et plutôt masculin.	
<b><u>Quelques chiffres</u></b>	Plus de 2000 entreprises recensées fin 2000, pour plus de 50 000 emplois. L'Ile de France accueille 2/3 des entreprises françaises du secteur. 64% de ces entreprises privilégient Paris pour leur implantation. Mais aussi la Seine St Denis, autour duquel se développe un pôle « de l'image, du son, de l'Internet et du Multimédia ».	
<b><u>Evolution</u></b>	Un secteur en fort développement, mais plus tardivement qu'aux Etats-Unis ou à Londres, qui bénéficient d'une meilleure image.	
<b><u>Points forts</u></b> <b><u>Points faibles</u></b>	POINTS FORTS Forte concentration géographique Offre de télécommunication de qualité	POINTS FAIBLES Fiscalité Coût et qualité de l'immobilier en zone urbaine dense
<b><u>Nos propositions</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'accès à l'Internet pour le plus grand nombre, grâce à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accès généralisé au haut débit sur tout le territoire</li> <li>- l'enseignement de l'Internet à l'école</li> </ul> </li> <li>• Favoriser la montée en puissance du pôle multimédia francilien, autour de l'association A3P créée en Seine St Denis en 2001, chargée de mettre en relation les différents acteurs de la filière et de favoriser leur participation à la définition d'axes prioritaires de développement.</li> </ul>	

### 1.3.4 Le rôle particulier des TIC (Technologies de l'information et de la communication)

Les TIC sont un autre exemple de la difficulté de faire rentrer des activités dans les cases de la nomenclature officielle. L'OCDE a proposé en 1998 une définition qui semble partagée, même si les discussions se poursuivent sur la définition précise du champ des TIC :

- Les activités liées aux TIC sont industrielles si le produit de ces activités remplit des fonctions de traitement et de communication de l'information, y compris la transmission et la visualisation ou s'il utilise des procédés électroniques pour détecter, mesurer et/ou enregistrer ou contrôler un processus physique.
- Les activités liées aux TIC sont des services dès lors que leur produit est prévu pour renforcer la fonction de traitement de l'information et de communication par des moyens électroniques.

Font partie des activités industrielles des TIC les activités dites « de contenus », comme l'édition et la reproduction de supports enregistrés, les activités de banques de données, la production et la distribution de films et vidéos, les activités de radio et de télévision.

Les activités industrielles des TIC se sont fortement développées dans les quinze dernières années, qu'il s'agisse d'activités liées aux équipements informatiques, électroniques ou de télécommunications, autour de grandes entreprises tout comme autour de très petites structures innovantes. L'ampleur du développement de ces activités et l'évolution incessante des produits mis sur le marché rendent plus complexe encore la définition précise des frontières.

Indépendamment de l'identification précise du périmètre industriel des TIC, et en les considérant au contraire sous l'angle des services, lorsqu'elles sont utilisées au sein des entreprises industrielles, il est important de souligner qu'elles jouent un rôle particulier et fondamental dans l'optimisation de l'organisation des entreprises et dans l'amélioration de la productivité.

A l'heure de l'internationalisation, du développement des synergies entre acteurs différents, le partage d'information est devenu crucial. Les entreprises qui maîtrisent ces aspects gagnent en compétitivité, même si leur mise en œuvre exige de vraies remises en question et réorganisations au sein des entreprises qui se lancent. Des facteurs comme l'accès au haut, voire au très haut débit deviennent aussi fondamentaux.

Si les grandes entreprises ont accès relativement facilement à ces technologies, les PME-PMI doivent être accompagnées dans leurs choix et leurs investissements. Les collectivités ont, de leur côté, la responsabilité de faciliter l'accès au haut débit sur l'ensemble de leur territoire. On constate en la matière une grande diversité d'actions.

## **1.4 L'intervention publique**

Depuis la deuxième guerre mondiale, la France, comme d'autres pays européens à des périodes et pour des causes différentes, a traversé différentes phases économiques :

- La reconstruction, qui s'est traduite par de nombreuses nationalisations. La place de l'Etat était alors prépondérante
- Les trente glorieuses, période « d'économie concertée » où le rôle de l'Etat était de planifier, d'aider, d'orienter.
- Les difficultés à partir de la crise pétrolière de 1973, puis un retour des nationalisations dans les années 80.
- A partir des années 1990, l'internationalisation des marchés, qui a à nouveau transformé le rôle de l'Etat. La montée en puissance du grand marché européen, et de ses règles, ont rendues plus difficiles les aides au secteur privé. La politique publique française s'est alors orientée vers l'accompagnement de la reconversion d'industries en difficulté ; les privatisations se sont multipliées.

Au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle apparaît la demande d'un renouveau de la politique industrielle, adaptée au fait que la compétition économique se joue désormais à l'échelle mondiale, entre des pays aux moyens très différents. Cette politique industrielle n'est plus, comme par le passé, un programme de grands investissements financés par l'Etat mais elle doit répondre à un besoin d'incitation et de concertation de l'ensemble des acteurs du monde économique.

### **1.4.1 L'action de l'Etat**

#### **Les champs d'actions possibles**

Par le passé, la politique industrielle française s'est largement exprimée par de grands programmes dans lesquels des fonds publics importants étaient investis pour permettre des avancées technologiques déterminantes. C'est le cas par exemple du programme Concorde (1962), du plan calcul (1966), du TGV (1969), d'Airbus(1970), du nucléaire civil (1973) ou du minitel (1978). Le seul programme récent concerne la micro et la nanoélectronique. Le

rôle de l'Etat est aussi très important dans un autre domaine d'activité : le secteur de la Défense, même si les investissements y ont fortement baissé depuis le début des années 1990.

Avec la montée en puissance de l'internationalisation des marchés et des entreprises et la mise en place de l'Union Européenne (et de sa politique de concurrence), les possibilités d'intervention de l'Etat se sont trouvées plus limitées. La politique industrielle s'est alors essentiellement exprimée sous la forme de politiques fiscales destinées à soutenir des régions de moindre dynamique industrielle ou la création d'entreprises, à limiter les licenciements, etc.

La politique fiscale reste aujourd'hui un axe d'actions important. Le soutien à de grands programmes, comme le nucléaire, l'industrie spatiale ou l'aéronautique, reste possible, essentiellement sous forme de financement public de la recherche privée ou d'avances remboursables, sous réserve de négociation et de validation par l'échelon européen. Les PME-PMI sont aidées par les financements de l'ANVAR ou grâce au crédit d'impôt recherche. Mais nombre des financements aujourd'hui se traduisent par du saupoudrage géographique et sectoriel.

Par des actions indirectes, l'Etat a aussi la possibilité de soutenir l'industrie française : l'Etat intervient au niveau des réglementations, en complément de l'Union Européenne, pour garantir les conditions d'une concurrence équitable, il organise l'accompagnement et l'appui aux entreprises innovantes à leurs débuts. L'Etat doit aussi faciliter l'accès des PME - PMI aux marchés publics et encourager la consommation de haute technologie dans l'ensemble de la population, pour développer les marchés locaux des entreprises françaises. Le domaine d'intervention le plus crucial aujourd'hui reste sans doute le rattrapage du retard pris en matière de R&D.

L'Etat a également un rôle d'investisseur dans les infrastructures, qu'elles soient matérielles (transports, logistique, logements...) ou, de plus en plus, immatérielles, liées à l'éducation (notamment en matière d'enseignement supérieur), à la recherche et aux TIC.

Comme au niveau européen, la politique industrielle s'exerce sur un niveau transversal qui impacte un grand nombre de politiques de l'Etat : l'enseignement, la recherche, l'environnement, la politique sociale, la fiscalité, l'international, ... Des objectifs fédérateurs doivent être trouvés pour que l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche de relance de la politique industrielle s'investissent dans la même direction.

### **Les orientations annoncées en 2004 – 2005 pour les dix prochaines années**

Depuis début 2004, l'Etat fait de la politique industrielle une de ses priorités.

Pour effectuer le constat et proposer des orientations, il s'appuie notamment sur des chefs d'entreprises de premier plan (Jean-Louis BEFFA (Saint Gobain) ou Christian BLANC (ex Air France)). Tous s'accordent à dire qu'il faut mettre en œuvre une véritable politique industrielle ambitieuse, que la France a des atouts mais qu'elle a pris du retard dans la compétition internationale. Parmi les éléments du diagnostic, on peut souligner le fait qu'« elle est plus une nation d'imitation que d'innovation », que la forte pénétration des investisseurs étrangers a dégradé la maîtrise des centres de décision économique et que le manque de stratégie globale relative à la présence de la France dans le monde nuit à sa compétitivité. Pour relancer la machine, tous les acteurs doivent se mobiliser pour que la

recherche, la formation et l'innovation permettent aux entreprises françaises de se positionner au premier plan dans les secteurs de haute technologie, à forte valeur ajoutée.

Par contre, les solutions à mettre en œuvre pour relancer le développement économique ne font pas l'unanimité.

Les orientations annoncées peuvent être regroupées au sein de trois thèmes principaux :

### *Conforter les secteurs d'activité stratégiques*

- Permettre la constitution de « **champions** » **européens** capables de résister aux grands groupes internationaux par des fusions accompagnées et coordonnées à l'échelle de l'Union Européenne.
- Identifier des « **grands programmes technologiques industriels phares** », porteurs d'une véritable ambition à long terme, à mener en coopération avec nos voisins européens.
- Dans une logique territoriale, soutenir des « **pôles de compétitivité** » en nombre limité pour garantir une efficacité réelle sur le terrain (cf avis du CESR d'avril 2005).
- **Associer étroitement les différents acteurs** aux décisions prises (industriels, recherche, enseignement, organisations professionnelles).

### *Soutenir l'innovation*

- Conforter **la recherche** fondamentale publique et organiser la coopération avec une recherche privée plus opérationnelle capable de multiplier les applications industrielles concrètes.
- Encourager la **création et le développement de PME – PMI** innovantes. Pour cela, en faciliter le financement, les mettre en réseaux et leur donner accès à l'information stratégique, mettre en œuvre l'agence des PME (fusion de la BDPME et de l'ANVAR) pour notamment intervenir sous formes de garanties d'emprunts.
- Fédérer et coordonner l'ensemble des actions au sein d'une **Agence nationale de l'Innovation Industrielle** capable de mettre en œuvre des orientations transverses.
- **Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie** et de la recherche et **adapter les formations** aux nouvelles compétences nécessaires du fait de l'innovation technologique.

### *Lutter contre les délocalisations*

- Agir rapidement sur le thème des délocalisations, par des **incitations fiscales** visant à encourager les retours des entreprises délocalisées, à soumettre l'attribution d'aides à des engagements de non-délocalisation, à identifier dans les réponses à des marchés publics la provenance des prestations réalisées, etc.

Les principaux moyens d'intervention utilisés restent souvent de nature fiscale (exonérations, etc.) ou liés à des financements directs (issus notamment de privatisations d'entreprises publiques). Ils pourraient aussi prendre plus d'ampleur dans des activités d'animation de réseaux, de communication externe, pour accroître la visibilité des domaines de compétences

français et valoriser les succès, et d'investissements immatériels autour de la formation, initiale et au long de la vie, et de la recherche.

Dans le Plan emploi annoncé en juin 2005 par le nouveau Premier Ministre Dominique de Villepin figurent des actions destinées à aider la création d'emplois dans les TPE, mais l'industrie n'y est pas spécifiquement traitée. Les orientations proposées visent globalement à simplifier les embauches et à assurer un meilleur suivi individuel des chômeurs pour mieux les préparer aux emplois disponibles : des actions qui devraient aussi bénéficier à certains secteurs de l'industrie.

## **1.4.2 L'action de l'Union Européenne**

### **Eléments d'état des lieux**

Le poids de l'Union Européenne s'est progressivement renforcé au fil des années.

Aujourd'hui, l'industrie manufacturière européenne occupe une place quasi-stable dans le monde (19,3% du marché mondial en 1991/95, 18,4% en 2002). Les dépenses publiques d'éducation – formation, de leur côté, ont reculé (5,7% du PIB en 1990 contre 5% du PIB en 2001) et le différentiel d'effort en R&D avec les Etats-Unis et le Japon s'est accru (En 2000 : 1,9% du PIB pour l'UE contre 2,7% pour les Etats-Unis et 3% pour le Japon).

Si l'industrie européenne peut sembler obtenir de bons résultats au début du 21ème siècle, elle a aussi des faiblesses, et connaît notamment de profondes disparités entre les différentes régions des Etats Membres. Un des objectifs de l'UE étant la cohésion, la plupart des aides se concentrent sur les régions défavorisées, pour permettre aux populations locales d'accéder au savoir, à l'innovation et de jouer un rôle dans l'économie européenne.

L'action de l'Union Européenne en matière de politique industrielle a d'abord consisté essentiellement en une limitation des aides des Etats membres à leurs entreprises ainsi qu'en un contrôle rigoureux des rapprochements d'entreprises pour éviter la constitution de positions dominantes sur le marché.

Ces orientations ont limité l'action des Etats membres en faveur de leur industrie sans pour autant prendre un véritable relais à l'échelle européenne.

### **Une politique industrielle naissante**

Depuis quelques mois, l'Union Européenne se mobilise autour de politiques en faveur de l'emploi, de la croissance et du développement durable, afin de conforter la compétitivité de l'économie européenne à l'horizon 2010 tout en préservant l'environnement. La politique industrielle figure désormais parmi les dix priorités affichées par la Commission, même si elle n'a toujours pas de compétence directe en la matière. Ces politiques ont pour objectifs prioritaires l'attractivité des territoires, le renforcement de l'innovation et la création d'emplois de meilleure qualité. Elles s'appuient sur trois facteurs clés de la compétitivité industrielle : **la connaissance, l'innovation et l'esprit d'entreprise.**

Parmi les actions phares en matière d'attractivité, figurent en bonne place la garantie d'une libre concurrence et l'amélioration des réglementations. Là où l'Union refusait les fusions d'entreprises, des assouplissements apparaissent, en faveur de la création de « champions » européens capables de concurrencer les grands groupes étrangers (américains, japonais et bientôt chinois). Une démarche sectorielle renforcée se met en place, sur l'exemple du partenariat européen autour de l'espace et de l'aéronautique. Le commissaire aux Entreprises a ainsi lancé récemment un groupe de travail autour de l'amélioration de l'environnement des constructeurs automobiles européens. De plus, la politique de la concurrence ne doit pas faire obstacle à la coopération et les partenariats entre le privé et le public (universités, recherche, collectivités), qui doivent être renforcés. Côté réglementations, l'objectif est de s'assurer que les nouvelles normes européennes ne risquent pas de nuire à la compétitivité des entreprises européennes. Ainsi, l'« analyse d'impact exhaustive » qui accompagne tout texte législatif communautaire doit approfondir l'évaluation de la dimension « compétitivité ». Il s'agit aussi de simplifier et de rendre compatible des réglementations nationales qui ne le sont pas toujours.

En matière d'innovation, l'Union Européenne mène une politique dont les objectifs principaux sont de renforcer la communication et la coopération entre les chercheurs, les entrepreneurs, l'industrie et les investissements, pour faciliter la transformation des nouvelles connaissances en produits commercialisables, de promouvoir la diffusion de l'excellence auprès de toutes les entreprises, d'encourager les initiatives autour des grappes d'entreprises. Les mesures en cours de mise en place concernent l'appui à la création d'entreprises, l'aide à l'incubation, le financement de l'innovation, le renforcement de l'éducation et de la formation, le développement de programmes d'essaimage et la réglementation des droits en matière de propriété industrielle. Des mesures spécifiques sont prises pour renforcer la qualité de la recherche (financement, compétences, échanges, réglementations). La mise en œuvre du brevet européen en matière de recherche sera dans ce domaine une avancée significative.

Dans le domaine de la création d'emplois de meilleure qualité figurent notamment des actions en faveur d'un accroissement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises. Les mesures associées concernent la formation, initiale et tout au long de la vie, le développement des TIC ou encore la modernisation organisationnelle.

Plusieurs orientations depuis 2001 visaient à réduire les aides sectorielles pour les réorienter vers des objectifs horizontaux d'intérêt commun, socle de la politique industrielle européenne. Cependant, certains domaines, comme les télécommunications, l'automobile ou la chimie - pharmacie par exemple, nécessitent une intervention sectorielle... une combinaison de mesures à trouver.

Enfin, l'action de l'Union Européenne est largement basée sur une mise en réseaux et un partage de bonnes pratiques dans les différents Etats membres, le niveau régional étant considéré comme l'échelon le plus adapté à une mise en œuvre concrète des mesures proposées.

### **Des difficultés à surmonter**

Cet embryon de politique industrielle européenne est une démarche nouvelle, qui ne fait pas l'unanimité à Bruxelles car elle propose aujourd'hui des choix très libéraux. Elle demande une synergie forte avec différentes politiques de l'Union : l'innovation, la recherche, la formation, la concurrence, la cohésion, les politiques régionales et de l'emploi, le

développement durable, sans compter l'impact fort de la politique monétaire, les exportations de la zone euro étant très fortement pénalisées par le taux de change défavorable par rapport au dollar. Un équilibre est à construire, d'autant plus important que les décisions prises pèseront lourdement sur les orientations nationales des Etats membres. Il est cependant certain que ces décisions doivent être prises pour renforcer la compétitivité de l'Union.

### **1.4.3 Les actions territoriales : La Région**

En déclinaison de ces orientations nationales et internationales, et en dehors des actions à vocation de visibilité internationale ou de régulation du marché (fiscalité, réglementations, etc.), l'échelon régional semble être, au moins en Ile de France, une échelle de territoire pertinente pour la mise en œuvre d'une politique industrielle concrète et ciblée. L'échelle du bassin parisien, qui intègre les territoires des régions limitrophes de l'Ile de France, apparaît aussi comme un échelon cohérent, qui impliquerait des coopérations renforcées entre les régions concernées.

La position internationale de la région Ile de France et sa richesse économique limitent le niveau des interventions européennes et françaises, souvent plus concentrées sur les secteurs ou régions ayant une moindre dynamique de développement. La Région Ile de France doit donc s'organiser et se mobiliser pour préserver, voire développer, son activité industrielle en mettant en œuvre les possibilités offertes par les orientations nationales et internationales.

Elle peut le faire par des actions ayant un impact direct sur l'activité industrielle et décliner, en concertation avec les acteurs locaux, les leviers d'actions déjà évoqués :

- Pôles de compétitivité à visibilité internationale

La Région Ile de France, candidate pour trois dossiers au « label pôle de compétitivité » national, souhaite concentrer ses efforts en matière de valorisation de savoir faire et d'encouragement de l'innovation, à l'échelle mondiale, dans les secteurs de la santé et des biotechnologies, des systèmes complexes, et de l'image multimédia.

- Pôles d'excellence à visibilité nationale

Au delà de ces trois domaines d'activités, d'autres dossiers se sont portés candidats pour devenir pôle de compétitivité à l'échelle internationale. Certains, comme l'aéronautique, spatial, défense ou l'automobile, déjà très en pointe, ou encore le dossier sur la ville et les mobilités durables pourraient faire l'objet d'une labellisation lors d'une deuxième sélection des pôles de compétitivité. D'autres semblent devoir être d'abord soutenus et organisés pour une meilleure visibilité régionale et nationale. Ils concernent par exemple la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, les instruments de musique, le pôle mécatronique Seine Amont. Un examen approfondi des dossiers présentés et peut-être l'identification de nouveaux secteurs à accompagner, comme un pôle autour de l'environnement, susceptible de valoriser l'ambition d'être une éco-région exemplaire, devra se faire régulièrement.

La question de la diversité des activités industrielles en Ile de France, identifiée par les uns comme une force, par les autres comme une faiblesse, trouve ainsi une certaine réponse : la mobilisation des pouvoirs publics, des industriels, du monde de la recherche et de l'enseignement, peut se faire de manière priorisée, autour de projets clairement identifiés et porteurs d'une dynamique propre. La Région se trouve ainsi en position de facilitateur, au service du développement économique.

- Renforcement de la présence des entreprises franciliennes à l'international et accueil d'entreprises étrangères en Ile de France

Ce rôle, dévolu à la maille régionale à l'Agence Régionale de Développement (ARD) et non spécifique à l'industrie, implique une sélection des secteurs d'activités mis en valeur et ne peut être efficace que si les secteurs ainsi mis en avant ont une réelle visibilité internationale, d'où l'importance des démarches de pôles évoquées précédemment. De même, parmi les facteurs de succès pouvant faciliter l'accueil des investissements étrangers en Ile de France figure la simplification des démarches à réaliser et l'accompagnement concrets des projets. Cet aspect demande une forte coordination entre les différents acteurs franciliens, en particulier les collectivités.

- Appui à l'innovation, aides aux PME, à la création d'entreprises

En complément des démarches de pôles, de compétitivité et d'excellence, la Région a aussi un rôle à jouer en matière d'aide à l'innovation et d'appui aux créations et reprises d'entreprises. La multiplicité des dispositifs actuels d'accompagnement les rend parfois peu lisibles et complexes. Une mise en cohérence des différentes aides semble nécessaire. Elle devra notamment simplifier et faciliter l'accès aux financements et appuis disponibles.

- Aide à une meilleure insertion environnementale

Par la réglementation, par sa politique en matière de foncier, entre autres, la Région oriente les choix d'implantation d'activités industrielles sur le territoire. Ses actions doivent aussi viser leur intégration dans le tissu local, en particulier, si elles sont concernées, pour limiter les nuisances produites et assurer une bonne acceptation des activités industrielles.

- Répartition des activités économiques sur le territoire francilien

La Région peut aussi agir en partie, par des actions territoriales et par sa politique foncière, sur la répartition des activités économiques sur le territoire francilien. L'objectif affiché est de faciliter le développement économique différencié des bassins de la région. Le SDRIF et le Schéma Régional de Développement Economique sont des documents d'orientation importants qui peuvent aider à créer les conditions favorables pour un développement territorial équilibré. Ils peuvent orienter les modalités d'aménagement de territoires prioritaires, en particulier la reconversion des nombreuses friches industrielles de la région.

Enfin, la Région, par l'ensemble des actions, plus indirectes peut-être, menées sur la formation, sur l'attractivité de l'Ile de France, sur sa qualité de vie, sur ses logements, sur l'adaptation des infrastructures aux besoins de l'économie régionale, contribue à améliorer la compétitivité de l'industrie francilienne.

Aujourd'hui, alors que le pronostic sur l'avenir de l'industrie en Ile de France est plutôt mitigé, un facteur d'efficacité fort semble être la capacité à mettre les différents leviers d'intervention en synergie, à accompagner les volontés de relancer une certaine dynamique, en conciliant les impératifs économiques, sociaux et environnementaux... Un cercle vertueux à trouver, en coopération étroite avec tous les acteurs et plus particulièrement les acteurs locaux.



#### **1.4.4 Les actions territoriales : Départements, Communes et Intercommunalités**

Au niveau le plus proche du territoire se trouvent les départements, les communes et les intercommunalités.

Une spécificité de l'Ile de France est liée au poids économique des départements qui la composent. Ils sont de ce fait très impliqués dans le développement économique de leur territoire, notamment par des agences de développement économique. Ils organisent la mise en synergie des entreprises de leur territoire, participent à leur valorisation à l'export, etc. Ils constituent ainsi une force supplémentaire qu'il faut prendre en compte pour coordonner l'équilibre du développement de la Région.

Les communes et intercommunalités, enfin, constituent l'échelon le plus local de l'intervention publique. Elles ont pour rôle de se saisir des enjeux industriels de leur territoire et de les faire partager à la population, d'aider les entreprises à se maintenir sur le territoire par une organisation maximale de la circulation des biens et des personnes, de la gestion des déchets, etc.

Le pouvoir qu'ont les Maires sur l'utilisation des sols de leur commune leur donne un rôle fondamental dans l'acceptation d'activités industrielles sur un territoire. Souvent, pour des activités générant quelques nuisances, leur réflexe est de mettre en avant le principe de précaution. C'est alors la formule « NYMBY » qui s'applique (« Not in my backyard : pas dans mon jardin »). Les collectivités locales doivent être incitées à surmonter les refus des populations et à accepter d'accueillir des entreprises industrielles, dans des conditions acceptables et en organisant la concertation.

# L'INDUSTRIE EN ILE DE FRANCE

## Son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région

### Chapitre 3

## LES REPONSES AUX ENJEUX POSES PAR LA DYNAMIQUE ACTUELLE

### 1 Les enjeux des prochaines années

#### 1.1 Les grandes tendances

Les évolutions annoncées pour les prochaines années restent dans la tendance des dernières années, avec une **poursuite de la mutation de l'industrie**, sous la pression :

- D'une **mondialisation renforcée**, due notamment à la montée en puissance des nouveaux marchés que représentent la Chine, l'Inde, les pays de l'Est, l'Amérique du Sud, ... Ce phénomène implique l'implantation d'usines dans ces pays, pour répondre aux besoins du marché local, et aussi une redistribution des moyens de production à l'échelle mondiale pour optimiser les coûts.
- D'**évolutions technologiques** incessantes, tant dans les produits à réaliser que dans les outils de production, impliquant des investissements lourds.
- D'une **responsabilisation accrue** de tous les acteurs vis à vis du développement durable, dans ses différents aspects, sociaux, économiques et environnementaux.
- Du **renforcement des réglementations internationales, nationales et locales** destiné à protéger les intérêts de chacun en favorisant le développement de tous.
- Des **clients**, dont le niveau d'exigence augmente sans cesse.

**Pour accompagner ces mutations**, les différents acteurs doivent pouvoir s'adapter, les solutions étant différentes selon les territoires sur lesquels elles se positionnent.

- Les pouvoirs publics interviennent directement sur les réglementations, sur les politiques fiscales et aussi sur la définition de politiques volontaristes en faveur de tel ou tel aspect du développement de l'industrie. Plus indirectement, mais de manière tout aussi importante, ils interviennent sur la mise à disposition d'infrastructures, sur la politique foncière, sur la formation des populations, sur la qualité de vie dans les territoires.
- Les entreprises, en interne, doivent trouver la taille optimale pour accompagner leur positionnement, gérer les fusions et restructurations rendues nécessaires, trouver les financements pour leurs investissements, se remettre en question en permanence, inventer de nouveaux modes d'organisation interne.

- Les mutations actuelles ne permettent plus, dans la majorité des secteurs, de fonctionner seul. De nouvelles synergies doivent être construites pour renforcer l'efficacité globale du système. Ces synergies doivent se construire à différents niveaux : relations entre entreprises d'un même secteur, relations entre sous-traitants et donneurs d'ordre, relations entre recherche publique, recherche privée, enseignement supérieur et entreprises, relations entre acteurs institutionnels et entreprises.

## 1.2 En Ile de France

En France de manière générale, et **en Ile de France** particulièrement, le **positionnement** qui apparaît comme le plus pertinent pour résister à la concurrence internationale est **celui de la concentration sur la conception et la production de produits à haute valeur ajoutée**, en plus de la **préservation** de la production locale de certains produits très liés au marché local (imprimeries par exemple) . Le marché local est très important mais déjà très équipé en ce qui concerne les produits industriels « classiques ». Il faut donc inventer de nouveaux produits pour répondre à de nouveaux besoins ou accélérer le renouvellement des produits anciens.

Les facteurs clés de succès sont nombreux pour l'Ile de France. Comme sur un clavier de piano, il faut que chacune des touches soit sollicitée au bon moment, avec la bonne intensité, de manière à ce que la mélodie soit la plus harmonieuse possible. **Cinq facteurs clés de succès apparaissent comme les plus cruciaux** au regard du diagnostic posé dans les chapitres précédents de ce rapport. De la capacité à les mettre en valeur dépend l'avenir de l'industrie en Ile de France:

### 1.2.1 L' INNOVATION

Le positionnement choisi sur la haute valeur ajoutée implique une politique importante en matière d'innovation. La variété des activités présentes en Ile de France est une grande force. Il faut savoir aujourd'hui créer de nouvelles synergies pour tirer le meilleur parti des innovations réalisées dans chacun des domaines et les utiliser dans d'autres activités, ...

L'innovation doit être présente dans tous les domaines de l'entreprise, et pas seulement dans la conception des produits à réaliser. Il faut aussi être innovant pour produire mieux et moins cher, pour améliorer l'efficacité de la logistique, l'organisation de l'entreprise, la gestion des achats...

L'innovation, pour être efficace, demande de fédérer les énergies de l'ensemble des acteurs présents sur un territoire : les grands groupes et leurs sous-traitants, les entreprises et leurs représentants (fédérations, chambres consulaires, syndicats professionnels...), les institutionnels, depuis l'Etat jusqu'aux collectivités locales, en tenant compte des actions de l'Union Européenne, les salariés et leurs représentants, le monde de l'enseignement, public et privé, des universités aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Commerce, les organismes de recherche, publics et privés.

La diversité des initiatives qui peuvent être prises pour favoriser l'innovation est impressionnante : l'aide à la création d'entreprises (incubateurs, pépinières d'entreprises, aide à la création d'entreprises par des chercheurs, ...), le financement des innovations (...), le statut d'enseignant chercheur, la mise en réseaux (pôles de compétitivités, clusters, ...).

Ces initiatives ne concernent pas que des partenariats importants entre gros groupes et grandes écoles prestigieuses. Elles peuvent aussi impliquer des PME et un lycée technique sur des partenariats très ponctuels. Ces rapprochements sont à encourager.

L'important, c'est l'envie d'agir des acteurs et le fait que ce soient les entreprises qui soient demandeuses de ces synergies. Elles sont et doivent rester au cœur du système.

### **1.2.2 LES QUALIFICATIONS**

Il s'agit essentiellement de la capacité de former les « talents » dont a besoin l'industrie, au fur et à mesure de l'émergence de ses besoins, afin de fournir une main d'œuvre de qualité dans l'ensemble des métiers demandés, qu'il s'agisse de la production, de la recherche, de la conception ou du management.

Pour cela, l'ensemble de la chaîne de l'enseignement doit être performante, depuis la formation initiale des jeunes jusqu'aux formations supérieures, aux formations professionnelles, et aux formations tout au long de la vie, pour permettre à chacun de s'adapter aux évolutions des métiers. Là aussi, de nouvelles pistes doivent être inventées, développées, renforcées, comme l'apprentissage, les contrats en alternance, ...

Les qualifications s'acquièrent aussi au sein des entreprises, « sur le tas ». L'organisation en « structures apprenantes » doit être renforcée. Cela implique une proximité des différents métiers de l'entreprise et une certaine proximité entre tous les métiers, notamment entre la recherche et la production.

L'accompagnement de la cession et de la reprise d'entreprises doit être un axe de vigilance fort pour les prochaines années, notamment du point de vue des compétences des futurs dirigeants d'entreprises. Dans de nombreux secteurs en effet, les responsables de PME-PMI, souvent les créateurs, vont passer la main : un tournant important à négocier.

La communication autour des métiers de l'industrie doit être renforcée pour y attirer plus de jeunes et aussi plus de femmes.

### **1.2.3 LA VISIBILITE INTERNATIONALE**

L'Ile de France en tant que territoire a un positionnement difficile à trouver en termes d'image internationale. Il n'a d'existence qu'administrative, il doit composer avec l'immense notoriété de Paris, avec l'image de quelques activités spécifiques comme l'industrie du luxe ou de sites touristiques de dimension mondiale comme le château de Versailles ou le parc Disneyland Paris. La variété de ses activités économiques, si elle est une force, complique la communication externe qui peut être faite.

De plus, d'un point de vue institutionnel, les actions du Conseil Régional se heurtent parfois aux ambitions et aux actions des départements, qui ont une force de frappe importante mais déforment le message qui peut être porté à l'échelon régional.

Enfin, d'un point de vue recherche et enseignement supérieur, la dispersion des entités empêche de se positionner au niveau des grands campus anglais et surtout américains.

Une meilleure visibilité internationale permettrait de renforcer l'attractivité de l'Ile de France, en matière d'accueil d'entreprises et d'investissements étrangers, en matière d'accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers, ...

La politique mise en œuvre au niveau national en matière de pôles de compétitivité est une première réponse à ce manque de visibilité à l'international. La présence de l'industrie francilienne à l'étranger, notamment sur les grands marchés en émergence, est un autre aspect à renforcer.

#### **1.2.4 L'ANTICIPATION**

Pour pouvoir accompagner au mieux les évolutions incessantes et inéluctables, il est nécessaire d'organiser la meilleure anticipation possible. Les temps de réaction pour développer ou aménager des zones d'accueil d'entreprises, mettre en œuvre de nouvelles infrastructures de transport, adapter les formations aux nouveaux besoins du marché sont plus longs que les cycles économiques.

Anticiper sur les futurs cycles économiques, c'est permettre une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre des territoires. C'est un facteur important de fidélisation des entreprises.

Pour anticiper, les entreprises ont aussi besoin d'une veille technologique performante, que les PME-PMI n'ont pas toujours la possibilité de gérer seules. La veille peut être un service partagé au sein d'un réseau.

#### **1.2.5 LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE A L'EQUILIBRE DE LA SOCIETE**

Le nombre d'emplois dans l'industrie continuera de décroître. Cela semble inexorable. Cependant, l'industrie reste le moteur de l'économie, crée de nouveaux besoins de compétences et participe à la création de nouveaux métiers dans le tertiaire (création, conseil, communication, juridique, logistique...). Les impacts des évolutions de l'industrie en Ile de France doivent être regardés dans une perspective sociale. Les entreprises industrielles doivent s'impliquer dans l'adaptation de leurs personnels aux nouveaux besoins. Elles doivent préparer la « transférabilité » des compétences et utiliser les différents moyens à leur disposition (formation, VAE, tutorat, apprentissage interne, ...) pour mettre leurs salariés sur la voie de « l'emploi durable ». Elles doivent aussi s'insérer dans le tissu local et participer au développement, à l'équilibre et à la qualité de vie du territoire sur lequel elles se développent.

### **1.3 La place et le rôle de l'industrie dans un modèle de développement économique et social**

Les activités industrielles jouent un rôle fondamental dans le développement économique de notre région. La place de l'Ile de France parmi les meilleures régions européennes sera plus facilement préservée si la Région parvient à cohabiter durablement avec toutes les composantes de l'industrie, la recherche, la conception, les états-majors, mais aussi les sites de production.

Il n'est pas question de faire de l'Ile de France un espace exclusif de loisirs et de services.

La diversité des activités et des structures d'entreprises peut être une force (moindre fragilité aux aléas d'un secteur, plus de synergie et de complémentarités à construire entre secteurs d'activités), même si peut être pas assez d'entreprises de taille intermédiaire. A condition de maîtriser les faiblesses qu'elle génère (manque de visibilité internationale, ...).

Nous assistons aujourd'hui à un redéploiement économique et industriel sans précédent, ce qui fragilise les propositions qui peuvent être faites à l'instant t.

L'industrie francilienne est très liée à l'industrie française et très dépendante des évolutions mondiales. Il est extrêmement difficile de mesurer précisément les impacts du développement de la Chine et de l'Inde, sans oublier l'Afrique et l'Amérique du Sud.

Il paraît cependant fondamental, pour préparer au mieux l'avenir, de se faire connaître dans ces nouveaux pays, ce qui implique la mise en œuvre de pôles de compétitivité à vocation internationale et aussi l'acceptation par la société du fait que l'implantation d'établissements industriels à l'étranger peut générer ou préserver des emplois en France.

# **L'INDUSTRIE EN ILE DE FRANCE**

## **Son rôle dans le développement économique et l'équilibre de l'emploi de la région**

### **Propositions**

Tout au long de ce rapport, nous avons pu constater que l'industrie francilienne dispose d'atouts très importants mais aussi de faiblesses qu'elle doit surmonter.

Parmi les points forts de l'industrie de la région figurent, sur les aspects économiques, la proximité d'un marché très important, la jeunesse de la population et un niveau de formation globalement élevé, le positionnement des entreprises de la région sur des activités à haute valeur ajoutée, positionnement appuyé par la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur et une productivité du travail élevée. Plus largement, la qualité de vie au sein de la région reste de bon niveau par rapport aux métropoles comparables, même si les efforts doivent se poursuivre pour l'améliorer. Enfin, l'efficacité des réseaux de transport, malgré quelques points de congestion, renforce la compétitivité de l'Ile de France.

Les points faibles se concentrent sur un fort taux de chômage et l'existence d'un marché du travail qui exclut une partie de la population, sur un dynamisme économique moindre que certaines régions européennes concurrentes malgré les points forts évoqués plus haut et sur un manque de visibilité à l'interne comme à l'externe, dû d'une part à la variété des activités économiques présentes dans la région et d'autre part au manque de coordination autour d'une valorisation externe des activités phares.

Nous sommes convaincus que l'industrie est un moteur nécessaire à l'économie francilienne, et que l'ensemble des acteurs doit se mobiliser pour maintenir et renforcer en Ile de France une activité industrielle durable et porteuse de développement. Pour ce faire, le positionnement déjà engagé vers une industrie à haute valeur ajoutée semble le plus pertinent. Il doit être conforté. La diversité des activités industrielles présentes en Ile de France, qui est une richesse et une originalité par rapport à nos concurrents, doit être organisée pour une meilleure efficacité et une meilleure visibilité à l'international.

Les enjeux de la réussite, dans un environnement économique international en pleine mutation, nous apparaissent au nombre de cinq, détaillés au chapitre précédent :

- Notre capacité d'INNOVATION pour développer de nouveaux produits et services ou améliorer la productivité,
- La qualité des QUALIFICATIONS des personnels disponibles en Ile de France et leur adaptabilité aux évolutions des métiers,

- Notre VISIBILITE INTERNATIONALE en matière de performance industrielle grâce à la recherche, l'enseignement, l'innovation, pour attirer les chercheurs, les étudiants et les entreprises,
- Notre capacité d'ANTICIPATION des futures mutations, notamment en matière d'aménagements et de mise à disposition d'infrastructures performantes pour les entreprises,
- Et enfin, sur un aspect plus social, la prise en compte par tous de l'irremplaçable CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE A L'EQUILIBRE DE LA SOCIETE.

Ces enjeux doivent se traduire en actions concrètes autour d'une ambition que la Région, porteuse de la compétence de développement économique, doit pouvoir insuffler et coordonner, sous la forme d'une politique industrielle régionale claire formulée dans le Schéma Régional de Développement Economique et dans le SDRIF en cours de préparation ainsi que dans les pôles de compétitivité et d'excellence.

Les propositions du CESR concernant les actions à mettre en œuvre se répartissent en quatre grands thèmes :

- Favoriser les synergies entreprises – recherche – enseignement – collectivités
- Adapter la qualité de la formation aux évolutions industrielles
- Assurer une meilleure cohabitation industrie / milieu urbain
- Renforcer la qualité de vie en Ile de France

## **1 Favoriser les synergies entreprises – recherche – enseignement – collectivités**

Ce thème impacte, en particulier, les enjeux d'innovation et de visibilité internationale.

A la suite du rapport de la DATAR ou de rapports comme celui de M. Christian BLANC, autour de la compétitivité et des mutations de l'industrie française, a été mise en avant, depuis près de deux ans, la nécessité de renforcer, au niveau des territoires, les synergies entre les différents acteurs d'une politique industrielle locale. Les objectifs de cette démarche sont de renforcer l'innovation, d'optimiser les investissements, tant financiers qu'humains et d'améliorer la visibilité des compétences ainsi regroupées pour développer les échanges transversaux et accélérer le dynamisme de développement.

~~Les acteurs impliqués, qu'il faut associer à la mise en œuvre des synergies locales, sont :~~

- ~~- Les établissements régionaux des grandes entreprises~~
- ~~- Les PME, les entreprises artisanales, sous-traitantes ou non~~
- ~~- Les jeunes entreprises et les structures d'accompagnement de la création d'entreprises~~
- ~~- Les équipes de recherche, publique et privée~~
- ~~- Les établissements d'enseignement, y compris professionnels, les grandes écoles et universités~~
- ~~- Les collectivités locales et territoriales~~
- ~~- Les salariés des entreprises et leurs représentants~~
- ~~- Les riverains et d'une manière plus générale l'environnement~~

Le gouvernement a lancé une démarche de labellisation de pôles de compétitivité à l'échelle nationale pour en améliorer la visibilité internationale. Le CESR, dans son avis du 19 mai 2005, présenté au nom de la commission de l'Emploi et du Développement Economique par



M. Claude MICHEL, se félicite de l'implication du Conseil Régional dans la candidature des trois pôles proposés :

- santé, sciences du vivant
- logiciels et systèmes complexes
- image, multimédia et vie numérique

Indépendamment des pôles retenus dans cette première vague de labellisation nationale, le CESR invite à la mise en oeuvre d'autres pôles à l'échelle régionale ou interrégionale, soutenus dans le cadre des politiques régionales. Il identifie en particulier les projets de pôles Ville et Mobilité durable, Aéronautique et spatial et Automobile, ainsi qu'un pôle Environnement.

Les acteurs impliqués, qu'il faut associer à la mise en oeuvre des synergies locales, sont :

- Les établissements régionaux des grandes entreprises
- Les PME, les entreprises artisanales, sous-traitantes ou non
- Les chambres consulaires et les représentants des entreprises
- Les jeunes entreprises et les structures d'accompagnement de la création d'entreprises
- Les équipes de recherche, publique et privée
- Les établissements d'enseignement, y compris professionnels, les grandes écoles et universités
- Les collectivités locales et territoriales
- Les salariés des entreprises et leurs représentants
- Les riverains et d'une manière plus générale l'environnement

La multiplicité des acteurs concernés pose très fortement la problématique de gouvernance de ces mises en synergie. Pour chacun des réseaux identifiés, il faut mettre en oeuvre un système de pilotage adapté, souple et réactif où les intérêts des acteurs sont représentés mais sans alourdir la dynamique recherchée.

Ainsi, le CESR préconise que, pour chaque pôle, quelle que soit son échelle, l'animation soit adaptée à ses spécificités et organisée à deux niveaux : opérationnel et stratégique. Les modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi des actions menées devront être prévues.

L'ensemble des actions peut être coordonné à l'échelle régionale, voire, sur certains secteurs, interrégionale, pour préserver un développement équilibré des différents territoires qui composent l'Ile de France. La Région semble un coordinateur pertinent de l'ambition industrielle régionale.

Le CESR, dans son rapport « La recherche en Ile de France : les clés de l'avenir » de mars 2005, préconise la création d'une structure régionale de l'Innovation pour assurer une animation transversale de la recherche et de l'innovation à l'échelle de la région, organiser une veille stratégique poussée, favoriser les mises en réseau et piloter le dispositif de suivi des pôles mis en oeuvre. Cette structure devra être au service des entreprises, qui doivent rester les chefs de file de l'animation opérationnelle des pôles. Elle pourra utiliser les réseaux de l'ARD (Agence Régionale de Développement) et des chambres consulaires, pour la valorisation des pôles et des entreprises innovantes à l'international et favoriser l'accueil d'investissements étrangers.

Au-delà de la mise en oeuvre de ces pôles de compétitivité ou pôles d'excellence, les actions d'accompagnement de la création d'entreprise et d'aide à l'innovation pour les entreprises de toutes tailles doivent être poursuivies. De nombreux outils et capitaux sont disponibles. Il

serait souhaitable qu'ils soient coordonnés et mis en cohérence. Leur accessibilité devrait être simplifiée.

Les actions en faveur de l'optimisation du fonctionnement des PME-PMI, telles que PLATO, qui favorise la création de réseaux de chefs de PME-PMI avec l'appui de grandes entreprises ou les démarches de diagnostic organisationnel des entreprises peuvent favoriser les synergies, les échanges et l'innovation.

La création de fondations d'entreprises et leur investissement dans le domaine de l'innovation industrielle doivent être encouragés.

La visibilité internationale de l'enseignement supérieur francilien doit être renforcée. Elle pourrait l'être notamment par la création de « bannières » communes à plusieurs universités et grandes écoles, permettant l'émergence d'entités capables d'attirer des étudiants et des chercheurs de haut niveau.

Enfin, la présence des entreprises franciliennes à l'international, notamment sur les marchés en émergence comme la Chine ou les Pays de l'Est, doit être favorisée.

## **2 Adapter la qualité de la formation aux évolutions industrielles**

Ce thème impacte, en particulier, les enjeux liés aux qualifications, à la contribution de l'industrie à l'équilibre de la société et à l'anticipation.

Il est absolument nécessaire, comme on l'a vu tout au long de ce rapport, d'assurer aux entreprises franciliennes, dans un contexte d'évolution permanente des technologies, la disponibilité de personnels qualifiés formés aux besoins d'aujourd'hui et capables de s'adapter aux évolutions de demain. Si les enjeux d'hier visaient à former un nombre suffisant de personnels, l'adéquation qualitative des formations aux besoins des entreprises devient aujourd'hui une priorité. Ce challenge est vrai aussi bien pour les compétences très pointues que pour les compétences moins spécifiques, dont les entreprises peuvent aussi manquer.

Ce thème recouvre des champs d'actions aussi divers que :

- la nécessité d'attirer les jeunes vers les métiers de l'industrie, métiers qualifiés et porteurs d'innovation, en menant des campagnes d'information dans les collèges et lycées, auprès des étudiants et du corps enseignant, et en renforçant les échanges entre enseignement et entreprises (apprentissage, visites d'entreprises, interventions dans les collèges et lycées, etc.). Les entreprises doivent notamment faire des efforts pour montrer aux jeunes les aspects positifs de leur activité, notamment par l'intérêt des stages proposés. Les lycées et collèges peuvent se rapprocher des entreprises de leur territoire pour favoriser la découverte réciproque. Le déficit d'image de l'industrie provoque un désengagement certain des étudiants, et en particulier des femmes. Les opérations d'image à conduire ont pour objectif de mettre en avant les métiers de l'industrie et les valeurs portées par le travail, la recherche, l'innovation. Elles devraient aussi pouvoir donner à un plus grand nombre l'envie de gérer, à un moment de sa carrière, sa propre entreprise. Elles impliquent un changement important de la perception du monde industriel de la part de nombre des acteurs concernés ; les acteurs directs (entreprises, enseignants, parents) et aussi, plus indirectement peut-être, mais de manière tout aussi essentielle, les médias, qui donnent de l'industrie une image parfois très défavorable.

- le besoin de renforcer l'anticipation sur les besoins de compétences par de meilleures synergies entre les mondes de l'entreprise et de l'enseignement pour adapter les ressources de l'enseignement en conséquence.

- l'importance d'assurer aux salariés, tout au long de leur vie, un accompagnement leur permettant de valoriser leur savoir-faire et d'anticiper les évolutions de leurs métiers. Cet accompagnement passe par des formations qualifiantes, par la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), par le renforcement, dans le cadre de l'activité de l'entreprise, de l'accompagnement de chaque personne pour lui permettre d'évoluer dans son activité et d'assurer une « transférabilité » éventuelle de ses compétences à d'autres métiers. Peuvent être des pistes d'orientation les métiers de la maintenance, du nettoyage, du transport, de la logistique, de la sécurité, voire, dans une certaine mesure, de l'aide à la personne.

- la valorisation de l'esprit d'entreprendre et l'appui aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises. La cession d'entreprises suite à départ en retraite du dirigeant est un enjeu fort en Ile de France pour les prochaines années. La création d'entreprise est facteur d'innovation, et souvent créateur d'emplois. L'accompagnement dans la durée des créateurs de TPE et PME-PMI, grâce aux différentes structures de soutien, doit faire l'objet de modalités d'aides coordonnées et renforcées.

### **3 Assurer une meilleure cohabitation industrie / milieu urbain**

Ce thème impacte, en particulier, les enjeux liés à l'anticipation et à la contribution de l'industrie à l'équilibre de la société.

Nous avons pu voir que nombre des établissements industriels franciliens ne sont pas des établissements de production et développent plutôt des fonctions tertiaires (sièges sociaux, états majors, etc.). Il existe par contre, pour une bonne partie de petites entreprises et un certain nombre d'établissements de production plus importants, de réelles problématiques d'intégration en milieu urbain dense, en particulier à Paris et en première couronne.

Nous sommes convaincus que le développement durable des territoires passe par l'existence de zones mixtes (activités et logement) intégrant les activités industrielles. Les collectivités, régionales et locales, ont un rôle important à jouer en matière d'accompagnement des entreprises vers une réduction des nuisances éventuelles générées ainsi qu'en matière de concertation locale avec les riverains pour une meilleure acceptation de ces activités. Des solutions comme les hôtels d'entreprises ou les plans de déplacement d'entreprises peuvent être développés.

Pour les établissements qui veulent se déplacer, pour se moderniser, grandir ou fuir les zones urbanisées, il est important de favoriser leur maintien en Ile de France, en les aidant à trouver une localisation adaptée à leurs besoins. Dans certains secteurs, dans lesquels la recherche doit être proche de la production, il faut maintenir de la production en Ile de France pour y maintenir les unités de recherche.

A l'échelle de la région, il faut veiller à un développement équilibré des territoires et notamment au rééquilibrage économique sur l'est francilien. Le développement des pôles d'excellence doit être un outil au service de cet objectif. La politique régionale de

disponibilité du foncier devra aussi intégrer les problématiques liées à l'implantation des industries.

Ces problématiques sont au cœur des réflexions sur la révision du SDRIF, qui devrait intégrer, plus que par le passé, un volet de développement économique porteur du développement des territoires.

#### **4 Renforcer la qualité de vie en Ile de France**

Ce thème impacte, en particulier, les enjeux liés à l'anticipation et à la visibilité internationale.

Pour être attractive, l'Ile de France doit séduire ses différents publics, qu'ils soient ou non directement liés à ses activités industrielles. Dans l'industrie sont concernées au premier chef les investisseurs, pour qu'ils y implantent leurs entreprises industrielles mais aussi les enseignants, les chercheurs et les étudiants du monde entier, sans oublier le personnel qualifié.

Pour attirer et conserver durablement ces différentes populations, l'adaptation des transports dans la région doit être poursuivie, qu'il s'agisse des transports de personnes ou de marchandises. La qualité des transports peut être renforcée et les infrastructures nécessaires construites. Au delà de la régularité et de la fréquence de desserte, ces améliorations passent par la simplification de l'accès des salariés aux zones de production. La circulation des produits, à l'arrivée sur le site ou au départ, après transformation, peuvent aussi être optimisés, et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise concernée. Il s'agit également d'anticiper les travaux nécessaires à la desserte de zones nouvelles d'aménagement en développement (Vélizy Villacoublay - Plateau de Saclay, etc.) et de favoriser l'accès aux aéroports (fret et passagers) pour une meilleure ouverture sur le monde.

Les friches industrielles, nombreuses en première couronne, devraient être rapidement réaménagées en préservant un mélange d'activités porteur de mixité sociale.

L'Ile de France doit pouvoir aussi offrir, en matière de logement, des possibilités adaptées à tous les besoins : construction de logements à proximité des nouvelles zones d'activités, capacités d'accueil des chercheurs et étudiants français et étrangers, aide au logement des premiers emplois, etc.

Les efforts de valorisation de la richesse culturelle et architecturale de l'Ile de France, tout comme la protection des espaces verts, sont des facteurs importants d'attractivité en complément des activités industrielles.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans nous féliciter des résultats annoncés par le gouvernement à l'été 2005 sur la labellisation des pôles de compétitivité.

Sur les 6 pôles labellisés « projets mondiaux », deux sont franciliens :

- le pôle Systém@tic, qui traite des systèmes et logiciels complexes.
- le pôle Méditech Santé, qui fédère autour de la haute technologie pour le médicament et la santé.

Sur les 9 pôles labellisés « projets à vocation mondiale », trois sont franciliens :

- le pôle Image, multimedia et vie numérique
- le pôle Ville et mobilité durables, qui traite de mobilité en milieu urbain.
- le pôle Vestapolis, autour des enjeux du véhicule communicant, de la sécurité routière et de l'environnement

Enfin, l'Ile de France contribue également au pôle « Sciences de la beauté et du bien-être » avec les régions Centre et Haute Normandie, autour de la Cosmetic Valley, un des 52 pôles labellisés « pôles nationaux ».

L'Etat s'est engagé à consacrer 1,5 milliard d'euros sur 3 ans au développement de l'ensemble de ces pôles. Le Conseil Régional d'Ile de France s'est engagé quant à lui à soutenir les pôles franciliens au même niveau que l'Etat, en particulier via les projets collaboratifs et les grandes infrastructures nécessaires à leur développement.

Ces secteurs d'activité constituent une première sélection de domaines d'activités sur lesquels organiser en priorité l'appui régional. D'autres secteurs émergents, comme les éco-industries, doivent aussi être accompagnés.

D'une manière générale, tous les secteurs industriels franciliens ont besoin des mêmes natures d'intervention : mise en synergie des acteurs pour une meilleure innovation, aide à l'export, préparation des compétences nécessaires par une formation adaptée, amélioration de l'image de l'industrie, anticipation sur l'évolution des réglementations, accompagnement renforcé des mobilités géographiques et aménagement des infrastructures (transport, accessibilité des sites, ...). Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer en priorité autour des PME-PMI, qui n'ont pas les moyens des grosses entreprises pour pouvoir notamment rester dans la « course technologique ». D'autres grands domaines d'intervention sont ceux de la formation et de la construction d'infrastructures. Des politiques spécifiques régionales peuvent favoriser le développement de certaines activités comme pour les éco-industries ou le développement d'Internet et du haut débit en matière de multimédia.

Enfin, la politique de développement économique de la Région (incluant l'industrie) a un rôle important à jouer concernant l'objectif de développement équilibré des territoires. L'appui aux pôles de compétitivité est une opportunité pour renforcer de nouvelles polarités, notamment sur les zones les plus en difficulté de l'Ile de France. Le pôle multimédia est ainsi une importante opportunité pour la Seine St Denis.

La politique géographique du Conseil Régional doit permettre d'organiser le développement de l'industrie en deuxième couronne, autour des villes nouvelles ou de nouveaux centres d'attraction rassemblant des espaces adaptés aux activités industrielles, incluant des pépinières d'entreprises ou des incubateurs, facilitant l'installation de jeunes PME innovantes, des établissements de recherche et d'enseignement, des infrastructures de transport et des logements. En zone dense, l'appui des pouvoirs publics doit se concentrer sur l'aide à la modernisation des PME-PMI (en particulier dans le secteur de l'imprimerie) et sur les nouvelles formes d'accueil d'entreprises (comme les hôtels d'entreprises).

La politique régionale devrait aussi viser à préserver les emplois de production restant en Ile de France, certains de ces emplois permettant de conserver dans la Région les structures de recherche associées.

Pour conclure, nous sommes convaincus que c'est par le dynamisme affiché dans ces différents domaines, par les valeurs d'ouverture d'esprit, de curiosité, de volonté d'échanges et de solidarité, d'esprit d'entreprendre, que l'Ile de France pourra maintenir sa position de métropole internationale de premier plan et continuer à attirer les industries de demain.

## Annexes :

### **Annexe 1 : Personnalités rencontrées**

#### **Auditions :**

12/02/04 M. CHOLET – SESSI  
12/02/04 M. CARRE – Chargé de recherche au CNRS  
18/05/04 M. VEYRARD et M. GOLLAIN – ARD  
21/09/04 M. DORSCHNER - Opticsvalley

#### **Rencontres :**

02/03/04 M. MOULIE – CESR (Rapporteur général du SDRIF)  
23/03/04 M. FERRON – Chargé de mission Commission Européenne  
02/04/04 M. CARRE – Chargé de recherche au CNRS  
02/04/04 M. MONNOT – Banque de France  
06/05/04 M. BOU – Commission européenne  
07/05/04 Mme HOMOBONO et M. MOLINIER – DRIRE  
10/05/04 M. LEHMANN – M. LECUSSAN – M. DOUILLET - UIC  
05/07/04 Mme ROMERA - IAURIF  
21/07/04 M. DORSCHNER – Mme LASAGESSE - OpticsValley  
28/07/04 M. MANSOURI GUILANI - CGT  
19/08/04 Mme PUNGIER - FO  
20/08/04 M. DE GROMARD – SYCABEL (Développement du Haut Débit)  
24/08/04 M. LEANDRI – ALTIS Semi-conducteurs  
17/07/05 M. LESAUVAGE – QCD Consulting

#### **Conférences – Séminaires :**

14/05/04 Les Eco-Industries en Ile de France - IAURIF  
06/05/04 Séminaire CLORA « Quelle stratégie européenne pour l'innovation ? » –  
Bruxelles  
23 et 24/09/04 Congrès CNER « Pôles de compétitivité, réseaux d'entreprises : des leviers  
pour le développement des territoires ? »- Amiens

## Annexe 2 : Bibliographie

- CESR Ile de France – Rapport « L'évolution du tissu industriel en Ile de France » par M. Louis FEUVRAIS – 23 septembre 1993
- DATAR – Rapport « La France, puissance industrielle. Une nouvelle politique industrielle par les territoires » – février 2004
- SESSI - « Chiffres clés 2003 »
- CPCI (Commission permanente de concertation pour l'industrie) – Rapport « L'industrie française en 2002/2003 »
- INSEE / DRIRE / CCIP / CRCI – « L'industrie en Ile de France » tomes 1 et 2 – Mars 1997 et site Internet « L'industrie en Ile de France »
- Assemblée nationale / documents d'information – Rapport n° 1625 « La désindustrialisation du territoire : mythe ou réalité ? » - Max ROUSTAN – juin 2004
- Rapport « Mesure et évaluation des performances de l'industrie en Ile de France » - Denis CARRE – Mars 2004
- DRE IDF – Rapport « La place de la région dans le monde et en Europe » sous la responsabilité de Régis BAUDOIN, Directeur Général de l'ARD – décembre 2003
- DRE IDF – Rapport « Développement économique à long terme de l'Ile de France » élaboré sous la responsabilité de Jean-Pierre MONNOT, Directeur régional Ile de France de la Banque de France – décembre 2003
- IAURIF – « Performances économiques des régions européennes (GEMACA) » - Les cahiers de l'IAURIF n° 135 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2002
- Commission des Communautés européennes – « La politique industrielle dans une Europe élargie » - décembre 2002
- Commission des Communautés européennes – « Accompagner les mutations structurelles : Une politique industrielle pour l'Europe élargie » - avril 2004
- GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) – Pour une nouvelle politique industrielle – octobre 2004
- Jean-Louis BEFFA – Rapport pour le Président de la République : Pour une nouvelle politique industrielle – janvier 2005
- IAURIF – « La filière productive automobile en Ile de France : Etat des lieux et enjeux » - septembre 2004
- IAURIF – « Les éco-activités en Ile de France » - juillet 2004



- IAURIF – « Les risques majeurs en Ile de France » - Les cahiers de l'IAURIF n° 138 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2003
- L'environnement industriel en Ile de France – DRIRE Ile de France – Edition 2002
- INSEE et IAURIF – Atlas des franciliens - tome 4 – Activité et emploi - 2003
- Rapport Christian BLANC – « Pour un écosystème de la croissance »